



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Agence de l'eau
Artois-Picardie



RAPPORT d'activité 2021



CONSEIL D'ADMINISTRATION
(Au 31 décembre 2021)

Il est composé de 35 membres :

•Le président, nommé par décret
du Président de la République :
**Monsieur Georges-François
LECLERC**

•11 représentants des
collectivités territoriales parmi
lesquels l'un est nommé
vice-président du Conseil
d'Administration :
Madame Isabelle SAVARIEGO

•11 représentants du collège
des usagers, désignés par et
parmi les membres du Comité
de bassin, parmi lesquels l'un est
nommé vice-président du Conseil
d'Administration :
Monsieur Jérôme LEFEBVRE

•11 représentants de l'État et de
ses Etablissements publics ;

•1 représentant du personnel de
l'Agence de l'eau.

Edité en mars 2022 par l'Agence
de l'eau Artois-Picardie
Photo en couverture :
Marais en bordure de la Lys à
Wervick (59) - photo AEAP

ÉDITO	p.3
■ 2021, EN CHIFFRES	p.4
■ TEMPS FORTS	p.6
■ LES INSTANCES DE BASSIN	p.8
■ LES AIDES	p.10
Accompagner l'adaptation au changement climatique	p.12
Protéger les eaux littorales	p.13
Préserver la qualité et la richesse des milieux aquatiques	p.14
Soutenir l'engagement des collectivités	p.20
Accompagner les territoires les plus fragiles	p.22
Contribuer aux actions des industriels	p.24
Favoriser les pratiques agricoles pour une eau de qualité	p.26
Promouvoir une gestion quantitative durable et économe	p.28
■ LES REDEVANCES	p.30
Assurer les recettes de redevances dans le respect des prévisions	p.31
Assurer la perception des redevances	p.33
■ LA GOUVERNANCE LOCALE	p.34
Faire vivre et renouveler les instruments de planification	p.35
Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)	p.37
■ LA COOPERATION INTERNATIONALE	p.38
Accompagner les pays en développement dans le domaine de l'eau	p.39
■ LA SENSIBILISATION	p.42
Sensibiliser tous les publics	p.43
Eduquer et préparer les jeunes à la gouvernance	p.45
■ LA CONNAISSANCE	p.46
Mettre à disposition du public des données environnementales fiables	p.47
Connaitre la qualité des masses d'eau	p.48
■ LES MOYENS ET LES RESULTATS	p.48
La réalisation du budget	p.51
Les moyens humains	p.52
Résultats 2021 des indicateurs du Contrat d'Objectifs	p.54
Organigramme	p.55

ÉDITO



Thierry VATIN, Directeur
Général de l'Agence de
l'eau Artois-Picardie

L'année 2021 aura été exceptionnelle à plus d'un titre pour l'Agence de l'eau Artois-Picardie :

- La pandémie en toile de fond qui aura marqué profondément nos activités et nos modalités de travail ;
- Le renouvellement de la moitié des représentants dans toutes nos instances ;
- La communication avec le grand public dans le cadre de la consultation du public sur le SDAGE 2022-2027 ;
- La révision de notre programme d'intervention à mi-parcours ;
- Le niveau record d'instruction d'aides financières et de paiements lié au plan de reprise et de relance.

Cette pandémie aura été un révélateur de notre capacité de mobilisation et de réponse dans un contexte contraint aux nombreux défis auxquels nous étions confrontés.

Avec pas moins de 22 instances organisées l'année dernière, c'est l'ensemble de nos agents qui a fait preuve d'un investissement extraordinaire pour améliorer la qualité de nos eaux, préserver la biodiversité et accompagner l'ensemble des acteurs du bassin Artois-Picardie pour faire face aux impacts économiques de la pandémie et aux enjeux du changement climatique.

Les indicateurs d'activité dans les domaines de l'instruction des dossiers d'aides et des paiements sont exceptionnels : plus de 1 600 dossiers décidés (+33% par rapport à 2019) et 160,67 M€ de paiements liés aux interventions (+40% par rapport à 2019).

Après 9 mois de travail, la révision du 11^{ème} programme d'intervention a été l'opportunité de préparer les territoires aux nouvelles orientations vers une meilleure prise en compte du grand cycle de l'eau tout en intégrant le projet de nouveau SDAGE et du programme de mesures qui y sera associé.

La consultation sur ce projet de SDAGE 2022-2027, a largement répondu à son objectif de faire participer un maximum d'habitants. La stratégie de concertation avec le grand public, de débats et de communication qui a été lancée a connu de nombreux succès (site Internet, relais des partenaires, publications sur les réseaux sociaux...) et s'est couronnée par un évènement final qui marque le début de l'engagement d'un nouveau réseau de partenaires. Elle s'est également traduite par un document encore plus solide et fidèle aux acteurs de son bassin.

Enfin, l'année dernière aura été très intense dans le domaine des finances avec la création du regroupement comptable avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la mise en place d'un contrôle interne métiers et budgétaire et le pilotage du groupement interagences sur les redevances.

Parallèlement, malgré la pandémie, nous avons su regrouper notre collectif pour imaginer ensemble notre « cap 24 » avec une feuille de route à 3 ans et pour l'Agence et pour chacune des directions. Elle donne à chacun nos perspectives pour l'année à venir qui sera marquée par la consolidation du projet de réorganisation de l'Agence et nos nombreuses priorités.

Toute l'équipe de l'Agence de l'eau est mobilisée pour faire face à ces défis et répondre à tous les enjeux du changement climatique dans le domaine de l'eau et de la biodiversité en développant les partenariats avec tous les acteurs du bassin Artois-Picardie. C'est le sens du nouveau label de partenariat avec l'Agence de l'eau que nous avons lancé fin 2021.



2021, EN CHIFFRES

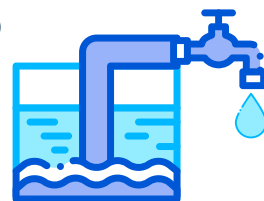
4,59 €



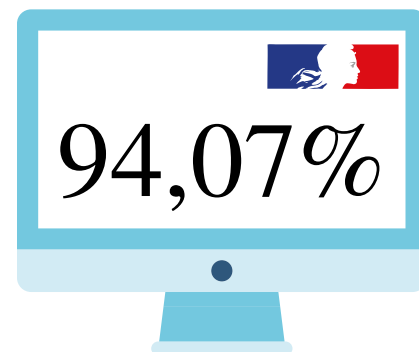
PRIX MOYEN DU M³ D'EAU EN 2021 SUR LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

(POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120 M³).

892,1 Mm³



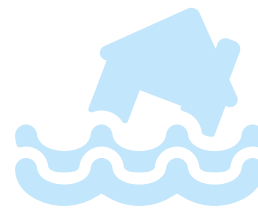
ont été prélevés en 2020 (1 an de décalage pour l'obtention des données) sur le bassin Artois-Picardie, tous usages confondus, y compris pour l'alimentation des canaux.



DES REDEVABLES
ONT CHOISI
LA TÉLÉ-
DÉCLARATION EN
2021,
contre 93,44 %
en 2020.

29,72%

PART DU
PROGRAMME
CONSACRE
AU CHANGEMENT
CLIMATIQUE EN 2021.

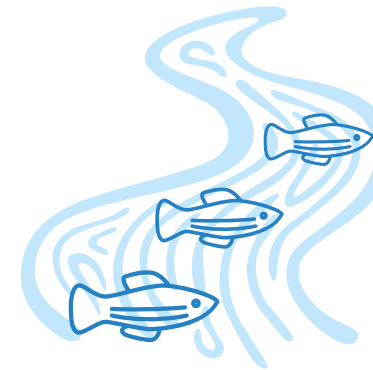


16,6 MILLIONS D'EUROS

accordés à l'Agence
de l'Eau Artois-Picardie
dans le cadre du Plan
de Relance.



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU



169,046 km

de cours d'eau
ont été restaurés

et 39 OUVRAGES RENDUS
FRANCHISSABLES en 2021, dont
24 SUR DES COURS D'EAU
CLASSES EN LISTE 2 du code de
l'environnement.

1 071 366 m²

de surfaces ont été
désimperméabilisées ou
déraccordées du réseau
unitaire.



Plus de **1 400**
remarques ont été formulées
par les institutions et le grand
public dans le cadre de la
consultation sur le projet de
SDAGE qui s'est déroulée
du 1^{er} mars au 1^{er} septembre
2021.



10,809 MILLIONS D'EUROS

C'est la somme des aides engagées sur le renouvellement
des installations d'eau potable et d'assainissement auprès
des collectivités situées au sein de zones de revitalisation
rurale ou dans les zones peu denses dont le revenu par
habitant est inférieur à la moyenne du bassin (sur base des
données 2018).



2021, LES TEMPS FORTS

Répondre aux objectifs du plan de relance

Les six premiers mois de l'année ont été particulièrement rythmés par le plan de relance appelé « France Relance » avec l'ambition de bâtir la France de 2030 : transition écologique, biodiversité, lutte contre l'artificialisation, économie circulaire, transition agricole, autant de thèmes qui concernent les activités de l'agence de l'eau dans le cadre de ses actions en faveur de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité.

Dans ce cadre, ce sont pas moins de 135 dossiers qui ont été retenus pour plus de 16 M€.



Maintenir le collectif malgré la pandémie

Notre assemblée générale de rentrée a été organisée en septembre 2021, sous une forme participative et délocalisée, pour bâtir ensemble notre feuille de route 2022-2024. Une centaine d'agents a pu se retrouver en présentiel, dans le respect du protocole sanitaire en vigueur, pour cet événement interne participatif. Adossé à une assemblée 100% digitale de juillet, organisée en collaboration avec le CVRH d'Arras, ce temps fort a permis de préserver la cohésion et la dynamique collective de 2020 et co-construire le « CAP 24 » de l'agence, occasion également d'une communication inédite en direct avec André Flajolet, président du Comité de Bassin Artois-Picardie.

Avec pour objectifs de partager nos forces et nos talents, et de donner à voir l'agence de demain, des témoignages vidéo d'écogestes d'agents ont été relayés sur nos sites internet et nos réseaux sociaux. Ils ont été l'opportunité d'appréhender les différences, les talents et les initiatives de chaque collaborateur comme levier pour développer une culture de collaboration plus forte en interne, et un partage de nos valeurs tournées vers un monde plus résilient.



Renouveler les instances de bassin pour répondre au nouveau cadre réglementaire

Le renouvellement du Comité de bassin a mobilisé fortement l'Agence avec la mise en place de nouvelles règles de composition, de parité et de déontologie, dont le respect pour les nouvelles nominations a donné lieu à validation du Préfet Coordonnateur de Bassin. Une collaboration efficace, avec les services de la DREAL, du SGAR et les autorités de désignation s'est concrétisée avec succès par la séance d'installation du Comité de Bassin et de ses commissions le 29 janvier 2021, pour un nouveau mandat des membres d'instances de 6 ans, et le tout dans un contexte sanitaire imposant un protocole adapté.

Cette séance s'est ainsi déroulée de manière inédite en visioconférence et par vote à distance. Le renouvellement du Conseil d'Administration et de ses commissions permanentes a suivi le 17 février 2021 dans les mêmes conditions. Les représentants des Départements ont pu également entrer dans les instances après les désignations de l'Assemblée des Départements de France lors d'élections en Comité de Bassin du 12 octobre et du Conseil d'Administration du 23 Novembre 2021.

C'est le premier Comité de Bassin qui accueille un administrateur issu du Parlement des Jeunes pour l'Eau.

Impliquer le grand public dans la campagne de consultation du nouveau SDAGE

En 2021, la vaste stratégie de concertation, de débats et de communication qui avait pour objectifs de faire participer un maximum d'habitants pour donner son avis sur le futur SDAGE 2022-2027 a été couronnée de succès avec de nombreuses actions importantes comme :

- Un site internet dédié, vitrine de la consultation du public www.agissonspourleau.fr ;
- Un motion design pédagogique ;
- 6 conférences débats hybrides ;
- 7 émissions de tv sur la chaîne régionale Weo ;
- 3 spots video sur chaîne pour les jeunes adultes ;
- Un supplément « eau » dans le journal leader de la presse régionale sur le bassin (la Voix du Nord) ;
- Un kit de communication relayé par près de 600 structures (collectivités, associations, etc.) ;
- Un « jury citoyen » construit sur une base représentative avec des propositions qualitatives pour le SDAGE ;
- Un événement chargé de faire le bilan de la consultation avec près de 150 participants/ partenaires de l'Agence ;

Cette campagne s'est notamment traduite par :

- Plus de 1 300 remarques émanant des citoyens ou des institutions ;
- Un avis favorable à 96% sur le projet de SDAGE 2022-2027 et un avis favorable à 99% sur le projet de programme de Mesures (PDM) associé.



Contribuer au débat sur le Varenne de l'Eau

Suite à la demande de la ministre, le comité de bassin a formulé sa contribution lors de sa séance du 3 décembre 2021 pour participer à la grande réflexion nationale visant à adapter les pratiques agricoles en matière d'eau dans un contexte de changement climatique : le Varenne de l'eau.

Cette contribution pragmatique présente les actions en cours et à lancer sur la base de trois principes : la sobriété, la solidarité et l'innovation. Elle met également en avant un défi majeur : mettre en œuvre avec les partenaires du territoire un projet ambitieux sur les zones de captages et les zones humides, soit 5 % du territoire, pour résoudre 90% des problèmes de recharge des nappes et d'accès à la ressource.

Réviser le 11^{ème} Programme d'intervention pour préparer l'avenir

Le 12 octobre 2021, 3 ans après l'adoption du 11^{ème} programme initial, le Comité de bassin et le Conseil d'Administration de l'Agence de l'eau ont adopté la révision de ce plan d'action.

À l'issue de 9 mois de travaux préparatoires, le programme d'intervention a été révisé en intégrant les objectifs du projet de SDAGE 2022-2027, le Programme de Mesures associé et le cadrage national. Le programme révisé :

- Abonde et priorise les aides aux masses d'eau à enjeu pour 2027 ;
 - Renforce les dotations attribuées aux activités économiques et aux milieux naturels, en donnant pour les derniers la priorité aux travaux de restauration ;
 - Module les aides d'actions curatives pour la protection de la ressource en eau, en donnant la priorité aux actions préventives de reconquête de la ressource dans les aires d'alimentation des captages prioritaires et en mettant en place des Contrats d'Actions pour la Ressource en Eau (CARE) ;
 - Ouvre la possibilité de financer des études et expérimentations visant l'adaptation au changement climatique dans le secteur agricole ;
 - Précise le dispositif d'évaluation des actions d'animation bénéficiant déjà de soutien financier.
- 1,198 milliards d'euros sont toujours mobilisés, avec ce triple objectif : réussir l'adaptation au changement climatique, préserver la biodiversité de notre territoire et atteindre le bon état des masses d'eau.



LES INSTANCES DE BASSIN



En haut : Instance réalisée en mixte présentiel / Visioconférence
En bas : Instance réalisée dans des locaux extérieurs à l'Agence
Crédit photos : AEAP



Les instances de bassin s'organisent autour de 2 assemblées centrales : le Comité de bassin et le Conseil d'Administration.

Le Comité de bassin (CB), composé de 80 membres, est une assemblée dont le président est André FLAJOLET. Cette instance, dont les membres ont été renouvelés en 2021, réunit dans une démarche de démocratie participative, les acteurs publics ou privés agissant dans le domaine de l'eau : collectivités, industries, agriculteurs, associations, Organisations Non Gouvernementales, consommateurs mais aussi les représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

Il s'appuie sur 3 commissions permanentes qui lui rendent compte de leurs travaux et des avis qu'elles émettent ou des décisions qu'elles prennent :

- La Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification ;
- La Commission Permanente Eau et Agriculture ;
- La Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable.

Le Conseil d'Administration (CA), composé de 35 membres, est l'organe décisionnel de l'Agence de l'eau. Ses membres ont également été renouvelés en 2021. Présidé depuis le 19 juillet 2021 par Monsieur Georges-François LECLERC, préfet coordonnateur de bassin, il s'appuie sur 2 commissions permanentes qui lui rendent compte de leurs travaux et des avis qu'elles émettent ou des décisions qu'elles prennent :

- La Commission Permanente des Interventions ;
- La Commission Permanente Programme.

Hors séminaires d'intégration, les instances du bassin Artois-Picardie se sont réunies 22 fois durant l'année 2021 avec l'organisation de :

- 4 Comités de Bassin dont 1 séance d'installation
- 6 Conseils d'Administration dont 1 séance d'installation » et 1 séance « extraordinaire » ;
- 3 Commissions Permanentes des Interventions ;
- 3 Commissions Permanentes Programme ;
- 2 Commissions Permanentes des Milieux Naturels et de la Planification ;
- 2 Commissions Permanentes Eau et Agriculture ;
- 2 Commissions Permanentes de l'Action Internationale et du Développement Durable.

Compte tenu du contexte sanitaire, la plupart de ces instances se sont tenues dans des locaux extérieurs à l'Agence afin de pouvoir assurer les distanciations sociales requises entre chaque participant.

Parmi les principales décisions des instances en 2021 figurent :

- **CA du 11/03/2021 :**
L'approbation du compte financier 2020.
- **CA du 02/07/2021 :**
Approbation du budget rectificatif n°1.
- **CB du 12/10/2021 :**
Avis sur la révision du 11^{ème} programme d'interventions.
Election des membres des 3 commissions permanentes liées au CB.
- **CA extraordinaire du 12/10/2021 :**
Adoption de la révision du 11^{ème} programme d'intervention.
- **CA du 23/11/2021 :**
Adoption du budget initial 2022.
- **CB du 03/12/2021 :**
Validation des pistes de réflexion issues des 1 300 remarques de la consultation SDAGE.
Varenne de l'eau : Validation de la contribution du Bassin.



LES AIDES



2021 : Une année marquée par la crise sanitaire

L'année 2021 a été marquée par la mise en œuvre du plan de relance décidé afin de soutenir l'économie affectée par le contexte sanitaire. 16,6 M€ ont été alloués dans ce cadre à l'Agence de l'eau Artois-Picardie qui a su se montrer réactive en attribuant 99,99% de l'enveloppe (hors partie intérim) au profit de 135 projets géographiquement répartis sur l'ensemble du bassin.

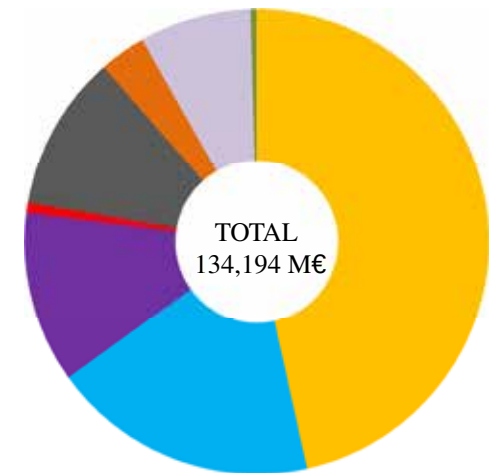
Les crédits France Relance ont été attribués sur des domaines variés :

- 5,137 M€ en faveur de l'assainissement avec 2 stations mises aux normes (capacité totale 2 133 Eh) et 24,39 Km de réseaux créés ou améliorés ;
- 2,784 M€ en faveur de la gestion des eaux pluviales avec 91 558 Ha de surfaces imperméabilisés qui seront déracordées ;
- 0,551 M€ en faveur de 9 projets biodiversité ;
- 7,877 M€ en faveur de l'eau potable avec la sécurisation de l'alimentation en eau potable et le renouvellement de canalisations pour un total de 83,05 Km de réseaux ;
- 0,251 M€ seront consacrés aux paiements d'intérimaires qui assureront le suivi des dossiers décidés.

En ce qui concerne les crédits classiques du programme, les autorisations d'engagements et avances sur l'enveloppe intervention c'est-à-dire hors dépenses courantes (fonctionnement, personnel, dépenses courantes liées aux interventions et aux redevances...), et hors contribution à l'OFB ont porté sur un volume financier de 134,194 M€.

Parmi ces aides, 109,600 M€ ont été attribuées sous forme de subventions et 24,594 M€ sous forme d'avances.

Répartition des aides sur l'année 2021



- 62,425 M€**
Lutte contre la pollution domestique
(Assainissement, gestion du temps de pluie, primes)
- 24,876 M€**
Milieux naturels
- 16,040 M€**
Lutte contre les pollutions diffuses et protection la ressource (dont captages)
- 0,909 M€**
Gestin quantitative de la ressource - Economies d'eau
- 14,575 M€**
Eau potable
- 4,343 M€**
Dépenses de soutien
(Etudes, connaissance environnementale, action internationale, communication, éducation à l'environnement et à la protection des milieux aquatiques)
- 10,450 M€**
Lutte contre les pollutions industrielles
- 0,576 M€**
Animation et gestion locale

ACCOMPAGNER L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'adaptation au changement climatique est une thématique transversale prise en compte dans les délibérations du 11^{ème} programme. Au-delà des aides accordées pour la protection de la ressource et des milieux qui contribuent à l'adaptation au changement climatique, de nouveaux appels à projets en lien avec le changement climatique ont été lancés en 2021 comme contribution à la 2^{ème} phase des Assises de l'eau. C'est notamment le cas de l'appel à projet « Economies d'eau et valorisation des eaux non conventionnelles » qui a permis de soutenir 32 projets pour plus de 170 000 m³/an de volumes d'eau économisés. Il s'agissait de promouvoir les actions nouvelles et d'accélérer l'innovation sur la gestion de la ressource en eau pour les différentes utilisations en agriculture (11 projets), dans les activités économiques (6 projets) ou par les collectivités (15 projets).

Au niveau national, l'Agence poursuit sa participation aux travaux du groupe technique « changement climatique » piloté par le Ministère de la transition écologique. Ce groupe aborde notamment le suivi du projet « Explore 2 » : ce dernier a pour objectifs de mettre à jour les prévisions climatiques à la lumière des derniers résultats du GIEC et de mieux répondre aux attentes des utilisateurs via des indicateurs de suivi et de résultats pertinents pour mesurer les efforts réalisés.

Au niveau régional, l'Agence participe aux travaux du projet européen LIFE ARTISAN piloté par l'OFB : il vise à déployer à toutes les échelles des solutions fondées sur la nature pour s'adapter au changement climatique. L'année 2021 a été consacrée à la réalisation d'un état des lieux et d'un panorama des acteurs : les déclinaisons opérationnelles seront abordées en 2022.

Au niveau du bassin, une étude sur la vulnérabilité et la gestion quantitative de la ressource en eau en Artois-Picardie a été lancée fin 2019 par l'Agence conjointement avec la DREAL de bassin. En 2020, un état des lieux a été réalisé pour déterminer les territoires en tension quantitative, aux horizons 2030 et 2050 pour enfin dresser une carte de ces territoires et l'intégrer au projet de SDAGE 2022-2027.

La poursuite de l'étude au 1^{er} semestre 2021 a permis de réaliser un état des lieux des besoins en alimentation en eau potable des populations et des ressources disponibles pour cet usage. Les autres prélèvements, identifiés en 2020, ont été pris en compte. Du fait de la taille du territoire et de la multiplicité de petites structures, seuls les EPCI de plus de 10 000 habitants ont été analysés, ce qui représente 32 structures, couvre 60% du territoire du bassin et plus de 90% de la population. Des pistes de solutions ont également été proposées par exemple via des économies d'eau, des limitations de prélèvements et des transferts d'eau ou des interconnexions.

Enfin la dernière phase de l'étude a permis de proposer une méthodologie de définition des volumes maximum prélevables. Cette méthode sera testée dans un territoire de SAGE en 2022.

Chiffres

29,72%

Part des aides 2021 consacrées à la prise en compte du changement climatique pour un objectif de 29%.

15,431 M€

+1,17 M€ de crédits France Relance soit un total de 16,601 M€ tous crédits confondus engagés en 2021 sur des solutions fondées sur la nature.

L'objectif 2021 était fixé à 16,5M€.

PROTEGER LES EAUX LITTORALES

La connaissance des eaux littorales

2021 a été une année où les réflexions autour de la surveillance pour la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et pour la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) se sont poursuivies. En effet, l'Agence a contribué aux groupes de travail nationaux DCE et DCSMM pour une mise en cohérence des programmes de surveillance, en particulier pour les contaminants, l'eutrophisation et le poisson.

2021 a vu la poursuite du partenariat public-public entre les Agences de l'eau et Ifremer pour la mise en œuvre de la surveillance du domaine littoral et marin. Ce partenariat, décliné dans chaque bassin, sécurise la surveillance et garantit une approche commune sur l'ensemble des façades. L'Agence a pu réaliser, au travers du marché mutualisé avec les Agences de l'eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne, les suivis de poissons dans les estuaires de la Canche et de l'Authie qui n'avaient pu être effectués en 2020 suite à des problèmes de matériel. Ce marché va faire l'objet d'un renouvellement en 2022 avec l'entrée d'une Agence supplémentaire : Adour-Garonne.

D'un point de vue organisationnel, les Agences de l'eau Artois-Picardie et Seine Normandie ont poursuivi leurs échanges pour une approche cohérente et concertée de leur façade maritime vis-à-vis de la DCE et de la DCSMM. L'articulation entre les SDAGE des deux bassins et le document stratégique de Façade a été assurée par un travail de concertation entre Agences de l'eau, DREALs, et DIRMM. La concertation a également porté sur les dérogations d'objectifs environnementaux, en particulier pour l'eutrophisation.

Un contrat de recherche et développement entre l'IFREMER et les Agences de l'eau Seine-Normandie et Artois-Picardie a été signé à l'été 2021 pour la réalisation d'une campagne dédiée à l'évaluation des effets biologiques induits par les contaminants chimiques sur la façade Manche Est/Mer du Nord et les perspectives pour la surveillance écotoxicologique dans le cadre du programme de surveillance de la DCSMM.



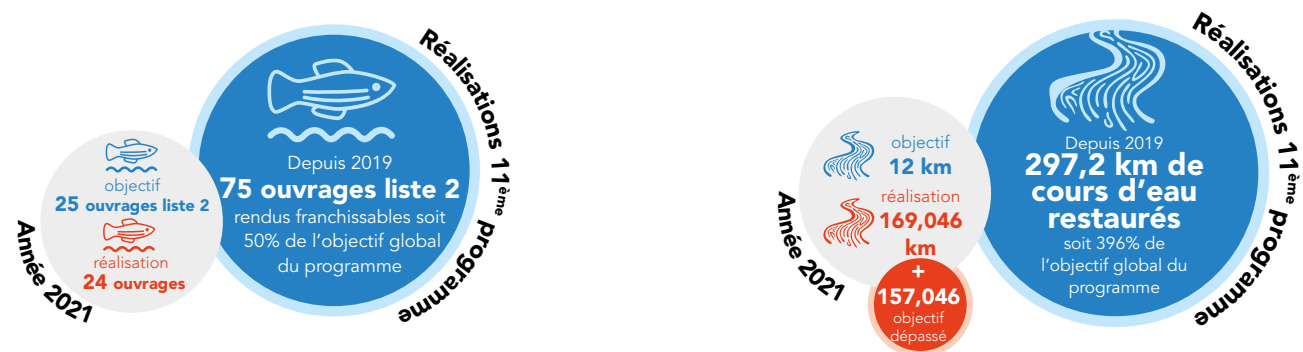
La cap Blanc-Nez vu depuis le cap Gris-Nez

Chiffre

En 2021, aucun dispositif de récupération des macro déchets dans les systèmes de traitement des eaux usées et des eaux pluviales n'a fait l'objet d'une demande de financement auprès de l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

PRESERVER LA QUALITE ET LA RICHESSE DES MILIEUX AQUATIQUES :

Restaurer et entretenir les cours d'eau, et assurer leur continuité écologique



L'Agence de l'eau prend soin des cours d'eau en agissant via :

- La mise en défens des berges (pose de clôtures, aménagements d'abreuvoirs) ;
- La réalisation d'aménagement favorables aux habitats piscicoles (restauration de frayères, agencement d'abris et de caches...) ;
- La restauration des ripisylves ;
- La lutte contre les espèces invasives ;
- La restauration de la continuité écologique (effacement ou aménagements d'ouvrages).

En 2021, 7,399 M€ d'autorisations d'engagements ont été consommés pour l'entretien et la restauration des cours d'eau et 4,100 M€ pour la restauration de la continuité écologique, incluant les dépenses engagées dans le cadre des opérations en maîtrise d'ouvrage directe de l'Agence.



Continuité écologique rétablie au niveau de l'ancien barrage de Fordres à Montcavrel (62)

Crédit Photo : AEAP

POINT DE VUE



Yves GILLE

Président du SYMCEA

Quels sont les enjeux de la restauration de la continuité écologique, pour le Symcéa ?

Fort de ces 440 km de cours d'eau, le bassin versant de la Canche est un écrin de verdure avec un équilibre maintenu jusqu'alors entre le patrimoine naturel et le patrimoine architectural, économique et historique. Ce territoire est aussi un secteur potentiel pour la reproduction de nombreuses espèces piscicoles migratrices. Ainsi, la restauration écologique doit permettre à minima, de maintenir l'état actuel tout en apportant des réponses concrètes à l'enjeu lié à la biodiversité et à la préservation du patrimoine. Dans cet objectif, le Symcéa intervient en conformité de ses statuts et avec l'appui de l'Agence de l'Eau pour accompagner les propriétaires d'ouvrages hydrauliques dans la mise en conformité réglementaire de leur ouvrage et pour les aider à obtenir des financements éligibles aux critères de l'Agence.

Pouvez-vous préciser en quoi consistent ces travaux ?

Un panel de solutions techniques peut, en fonction des usages de l'ouvrage, de son état, de son impact sur l'écoulement des eaux, mais également de la valeur patrimoniale de l'ouvrage, répondre aux exigences de la réglementation. Ces solutions peuvent concerner le retrait de l'aménagement, le contournement de celui-ci ou l'installation de dispositif de franchissement type « Passe à poissons ». Lors de la phase de conception, le propriétaire, qui est au centre de la démarche, identifie la solution qui lui semble la plus appropriée. Pour exemple, un bras de contournement a été réalisé sur le moulin d'Estrée Wamin en 2021 permettant une restauration totale de la continuité écologique mais également le maintien du moulin et la remise en fonction de la roue à aube existante dans une logique de préservation du patrimoine bâti.

Quels sont les premiers retours après la fin des travaux ?

A ce jour, plus d'une centaine d'obstacles à l'écoulement ont été traités permettant aux différentes espèces, la recolonisation d'environ 170 km de linéaire de cours d'eau. L'étroite collaboration avec les services de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, maître d'ouvrage directe de travaux de restauration de la continuité écologique sur notre bassin, a également permis de concentrer nos efforts sur des secteurs à fort potentiel écologique (Course, Créquoise notamment) et ainsi d'apporter une cohérence dans la restauration de la continuité écologique. Les travaux menés conjointement sur les ouvrages bloquants du moulin de Beaurainville, de Créquy, de Torcy et de Royon mais également les travaux de restauration écologique du cours d'eau conduits par le SYMCEA, favoriseront grandement le dynamisme de la rivière Créquoise, affluent de la Canche, avec pour objectif à terme d'obtenir la reconnaissance du label « Rivières Sauvages ».

Chiffres

169,046 Km

Linéaire de cours d'eau restaurés en 2021 pour un objectif de 12 Km.

39

Ouvrages ont été aidés en 2021 en vue d'être rendus franchissables.



Crédit Photo : SYMCEA



Crédit Photo : SYMCEA

Tilloy Capelle - Avant et après les travaux

PRESERVER LA QUALITE ET LA RICHESSE DES MILIEUX AQUATIQUES :

Restaurer et entretenir les milieux naturels humides et non humides, et agir en faveur de la biodiversité

La Mise en place d'une Gouvernance Régionale pour la Biodiversité

L'année 2021 s'est traduite pour l'Agence par plusieurs actions contribuant à la mise en place de la Gouvernance Régionale pour la Biodiversité (GRéB).

Pour cela, 5 thématiques ont été définies et organisées en brique:

- Connaissance de la biodiversité ;
- Réseau des Gestionnaires de Nature et d'Espaces ;
- Mobilisation des Acteurs des Territoires ;
- Espèces Exotiques Envahissantes ;
- Éducation à la Biodiversité et à la Géodiversité.

En 2021, plusieurs réunions pour chacune des briques ont permis aux acteurs de mieux se connaître et d'échanger sur les modalités d'accompagnement technique et financier des différents maîtres d'ouvrages. Pour faciliter ces échanges et le partage de documents, un espace collaboratif sur la plateforme Osmose a été mis en place pour chaque brique.

Les actions fortes de l'année 2021 ont consisté à :

- Continuer à structurer les briques en associant un maximum de partenaires et de groupes déjà existants ;
- Agrémenter le site Internet « Patrimoine Naturel Hauts-de-France » ;
- Assurer un jury opérationnel permettant d'échanger sur les candidatures reçues dans le cadre des Appels à Projets (AAP) des 5 partenaires de la GRéB. Ce jury est mobilisable et mobilisé sur demande des membres de la GRéB. En 2021, il a été mobilisé pour chaque édition de l'AAP « Eau et biodiversité en milieu urbanisé » ainsi que sur l'AAP « Atlas de la biodiversité communale » et « Mob'Biodiv » de l'OFB et le plan de relance ;
- Mettre en ligne le centre de ressource Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) Hauts-France afin de renforcer la connaissance et les informations sur les EEE dans la région et de les partager à une multitude d'acteurs : gestionnaires, associations, chercheurs, collectivités, entreprises, établissements publics, services de l'État... ;
- Recenser les dispositifs et projets d'éducation à la biodiversité de la Région.



Parc ornithologique des cinq tailles à Thumeries (59)

Crédit Photo : AEAP

La préservation des milieux naturels

L'Agence agit pour la préservation des milieux naturels humides et non humides avec pour objectif de préserver la biodiversité et de maintenir, sur ces territoires, des activités d'agriculture et d'élevage respectueuses de l'environnement.

Pour cela, des aides sont apportées pour la réalisation d'études, de travaux d'entretien ou de restauration des habitats favorables à la biodiversité, de travaux de rétablissement des fonctions des zones humides, de travaux d'aménagement en vue de l'accueil et de la sensibilisation du public ou encore pour l'acquisition de sites.

En 2021, un appel à projet « Eau et Biodiversité en Milieu Urbanisé » a été lancé par l'Agence. Il a permis au travers de l'attribution de 2,5 M€ d'aides (dont 0,6 M€ de crédits France Relance) d'accompagner 44 projets visant à créer des espaces de nature propice au développement de la trame verte et bleue, à requalifier des friches urbaines, ou à restaurer des espaces naturels en milieu urbain.

En 2021, 3,448 M€ d'autorisations d'engagements ont été consommés en faveur des zones humides et 1,811 M€ en faveur de l'entretien des milieux naturels non humides.

Chiffre

10 240 Ha

De zones humides ont bénéficié en 2021 d'une aide en vue de leur entretien, de leur restauration ou de leur acquisition pour un objectif de 4 810 Ha.

LA RESTAURATION DES ZONES HUMIDES AU SEIN DU PARC NATUREL REGIONAL SCARPE-ESCAUT

Le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut (PNRSE), dont le territoire est labellisé RAMSAR, est le doyen des parcs régionaux Français. Entouré de grands pôles urbains densément peuplés, il abrite sur une superficie d'environ 50 000 Hectares, une biodiversité riche et constitue parfois le dernier refuge de plantes ou d'animaux autrefois abondants sur le bassin.

Afin de préserver ce patrimoine naturel, le PNRSE a lancé un programme ambitieux de restauration écologique au niveau des tourbières au titre du LIFE anthropofens, et en dehors des tourbières dans le cadre d'un programme d'intervention baptisé PRIMEVER.

En 2021, le PNRSE a sollicité l'aide de l'Agence dans le cadre de différents dossiers en vue de la réalisation de plus d'un million d'euros d'études et de travaux. Compte tenu de l'intérêt écologique des projets, l'Agence a répondu favorablement en attribuant 0,653 M€ de participations financières.

Le PNRSE a par ailleurs accueilli en 2021, le 13^{ème} séminaire national des gestionnaires de site RAMSAR, avec pour objectif de fédérer les acteurs locaux autour des enjeux de préservation de ces milieux naturels remarquables. Pour l'organisation de cet évènement, le PNRSE a bénéficié d'une subvention de l'Agence d'un montant de 12 873€.



Tourbière de Vred (59)

Crédit Photo : AEAP

PRESERVER LA QUALITE ET LA RICHESSE DES MILIEUX AQUATIQUES :

Lutter contre l'érosion, prévenir les inondations



Crédit Photo : Smage Aa

Ouvrages d'hydraulique douce (haie et creuse) à Fauquembergues (62)

La lutte contre l'érosion

La lutte contre l'érosion et le ruissellement des sols agricoles repose sur la complémentarité de 4 types d'actions :

- Une approche parcellaire agronomique visant à la gestion de l'eau à la parcelle et à des pratiques culturales (sens du labour, rotations des cultures...) qui tiennent compte de l'aléa ;
- La mise en place préventive d'éléments filtrants de type haies, fascines, talus ou bandes enherbées et leur entretien ;
- La présence d'ouvrages de régulation de type « fossés » ;
- Des travaux plus structurants et curatifs avec création d'ouvrages de stockage du type « bassin de rétention », « digue de plein champ », « creuses », « noues »...

En 2021, 1,520 M€ d'autorisations d'engagements ont été consommés sur cette politique.

TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT ET L'EROSION DES SOLS SUR LE BASSIN VERSANT DE LA LYS

Le secteur de Fauquembergues (62) est un territoire agricole sensible aux phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols générant des inondations et des coulées de boues. Afin de répondre à cette problématique, la Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues a décidé de mettre en place un programme d'aménagement d'ouvrages d'hydraulique douce.

Ce programme vient compléter les pratiques agronomiques déjà mises en place par les exploitants agricoles (couvert d'interculture, sens de culture). La Chambre d'Agriculture Nord Pas-De-Calais, qui accompagne le SYMSAGEL dans le cadre d'un partenariat technique, a réalisé le diagnostic de territoire, les études d'avant-projet du programme et a mené les négociations auprès des exploitants, dans le cadre d'une convention avec la Collectivité.

Les travaux d'aménagement envisagés s'élèvent à 90 273 €, et comprennent l'implantation de différents types d'ouvrages :

- 5 100 ml environ de haies ;
- 769 ml environ de fascines ;
- 1 000 ml de clôture (afin de préserver les ouvrages implantés dans/ou à proximité des pâtures).

Cette opération, qui permettra de répondre à la gestion hydraulique d'une pluie d'occurrence quinquennale, bénéficiera d'une subvention de l'Agence de l'eau de 54 163 €, soit 60% du montant des travaux.



Crédit Photo : Smage Aa

Plantation d'une haie à Fauquembergues (62)

Les Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI)

L'Agence a poursuivi en 2021 l'accompagnement des collectivités engagées dans la démarche PAPI dans le cadre de l'appel à projet associé au niveau national.

En 2021, les conventions prévoyant un engagement financier de l'Agence ont concerné la révision du PAPI du Delta de l'Aa. L'Agence a également accompagné la préparation du PAPI complet de la Canche en vue de sa candidature à la labellisation qui est prévue au 1^{er} trimestre 2022. Ce PAPI intègre l'ensemble des aléas « inondation » pouvant affecter le territoire : ruissellements, débordement de cours d'eau (Canche et affluents), remontée de nappe et submersion marine dans la partie estuarienne de la Canche. Il répond au nouveau cahier des charges de 2021 et sera le premier PAPI labellisé en 2022 par la nouvelle Commission Inondation de Bassin.

L'Agence a également poursuivi le suivi territorial des actions opérationnelles, dans le cadre des PAPI ou en dehors, avec notamment des travaux, plusieurs études de conception et des acquisitions foncières préalables relatives à des aménagements de zones d'expansion de crues. 3,419 M€ d'autorisations d'engagements ont ainsi été consommés dans le cadre de cette politique.

DES INONDATIONS IMPORTANTES EN 2021

Le bassin Artois-Picardie a été frappé en 2021 par plusieurs épisodes de crues. 9 communes du Nord et 13 du Pas-de-Calais ont été reconnues en état de catastrophe naturelle Inondations et coulées de boues.

En juin et juillet l'Avesnois a subi des épisodes pluvieux conséquents conduisant à l'inondation de la vallée de l'Helpe Majeure et au débordement du barrage du Val Joly. En novembre, des cours d'eau (Lys, Clarence, Lawe) ont atteint des hauteurs d'eau battant les records de crues et une personne est décédée à Borre (59).

Ces événements auraient pu être encore bien plus graves sans les aménagements déjà réalisés sur le bassin : les zones d'expansion de crue de Borre par exemple, aménagées sur le linéaire de la Borre Becque entre Borre, Hazebrouck et Vieux Berquin, ont permis le ralentissement dynamique de la crue grâce à une capacité de stockage d'environ 500 000 m³.



Crédit Photo : SYMSAGEL



Crédit Photo : SYMSAGEL

Inondations du 28 novembre 2021

Chiffres

9,547 Km

D'ouvrages de lutte contre l'érosion (haies et fascines) seront implantés grâce aux dossiers décidés en 2021.

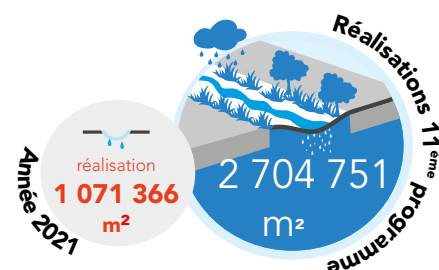
15

Zones d'expansion des crues prévues (acquisitions foncières ou aménagements) dans le cadre des dossiers décidés en 2021.

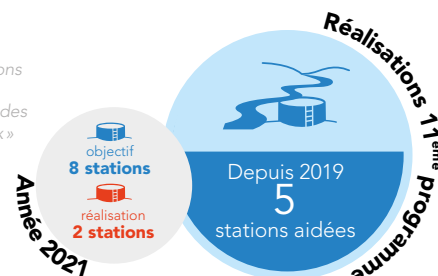
SOUTENIR L'ENGAGEMENT DES COLLECTIVITES :

Améliorer l'assainissement domestique et la gestion de l'eau pluviale

Accompagner le
déraccordement
des surfaces
imperméabilisées



Accompagner
100% des stations
d'épuration
ciblées au titre des
enjeux « milieux »



La politique de soutien à l'assainissement et à la gestion des eaux pluviales

L'Agence contribue aux actions des collectivités territoriales qui concourent à améliorer l'efficacité des systèmes d'épuration. Elle a pour cela en 2021 soutenu techniquement et financièrement de nombreux dossiers et notamment:

- L'amélioration ou la création de 43 équipements pour le traitement et le stockage des boues, dont 42 liés au contexte de la pandémie de COVID-19 ;
- La création ou l'amélioration de 4 stations d'épuration ;
- La création de 2 207 branchements et l'amélioration de 15 141 branchements sur le réseau d'assainissement ;
- 2 bassins de rétention d'une capacité totale de 7 450 m³.

Les dossiers en cours ont donné lieu pour l'année 2021 à la consommation d'autorisations d'engagements à hauteur de

- 5,742 M€ (+0,264 M€ issus de France Relance) pour les stations d'épuration ;
- 31,185 M€ (+4,873 M€ issus de France Relance) pour les réseaux d'assainissement y compris raccordement au réseau public de collecte ;
- 8,271 M€ (+2,784 M€ issus de France Relance) pour la gestion des eaux pluviales.



Station d'épuration d'Ecques (62)

Crédit Photo : AEAP



Infiltration des eaux pluviales – Parc Danel à Loos (59)

Crédit Photo : ADOPTA

LA SENSIBILISATION A LA GESTION INTEGREE DES EAUX PLUVIALES

Afin de développer la prise en compte de la gestion des eaux pluviales lors de la réalisation des travaux d'aménagement urbains, l'Agence a contribué avec ses partenaires (ADOPTA, collectivités territoriales...) à la tenue en 2021 de différents événements parmi lesquels :

- Le Forum national de la gestion durable des eaux pluviales organisé les 18 et 19 novembre à Lens qui a constitué l'évènement majeur sur cette thématique en 2021. Co-organisé par l'ADOPTA, l'Agence, l'IDEALCO, les CA du Pays de Saint-Omer et de la Porte du Hainaut et la région, ce forum a réuni 450 participants et a permis de présenter le 1^{er} plan d'actions national pluvial 2022-2024, l'objectif de zéro artificialisation nette, ainsi que d'organiser 15 ateliers ;
- 1 conférence débat sur les coûts de la gestion durable des eaux pluviales s'est tenue le 30 novembre à Grugies en présence d'une soixantaine de personnes ;
- Les assises régionales de l'érosion qui se sont tenues à Amiens le 2 décembre et qui ont rassemblées 150 participants ;
- 1 journée « Eau et Urbanisme » organisée à Sin-le-Noble le 14 décembre par le SAGE Scarpe aval en présence de 40 personnes ;
- 2 demi-journées d'information et de sensibilisation, l'une à destination des maires de l'Oise organisée le 12 octobre à Crépy-en-Valois, l'autre à destination des agents de la Direction Patrimoine et Lycée de la région, organisée le 9 novembre à Abbeville.



Jamal EL KHATTABI

Maître de Conférences à l'Université Polytech Lille

ETUDE DES TECHNIQUES ALTERNATIVES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES (PROJET ETAGEP)

POINT DE VUE

Les enjeux de préservation et de développement de la biodiversité au sein des zones urbanisées sont devenus un maillon important des trames vertes et bleues. C'est pourquoi la restitution de l'eau de pluie à la nappe favorise la recharge et donc permet de soulager les politiques d'exploitation et d'approvisionnement en eau potable. Il existe encore de nombreux freins qui empêchent le développement et la généralisation des techniques alternatives. Dans les sols réputés peu favorables à l'infiltration, ces techniques sont systématiquement écartées. C'est le cas d'une grande partie du bassin Artois Picardie. La levée de cette censure nécessite une réponse scientifique à la hauteur des enjeux.

Ainsi, l'amélioration de l'infiltration doit considérer le sol comme un tout intégrant l'ensemble des composants : la matière minérale, l'air et le vivant. Ces trois phases déterminent deux systèmes qui sont interconnectés : un système écologique et un système physique. Afin de comprendre le sol et l'évolution de sa texture et de sa structure qui déterminent sa porosité et donc sa perméabilité, il est nécessaire de trouver des analogies entre les deux systèmes.

Pour atteindre ces objectifs, le projet ETAGEP s'appuie sur une approche expérimentale à base de noues instrumentées pour un suivi des paramètres physico-chimiques du sol et climatiques. L'évaluation du coefficient de concentration de l'infiltration à travers la relation entre la surface d'infiltration, la surface active et la pluviométrie permettra de déterminer la capacité maximale d'infiltration au sein de la noue sans perturber ses fonctions hydrauliques et écologiques.

Chiffres

1 071 366 m²

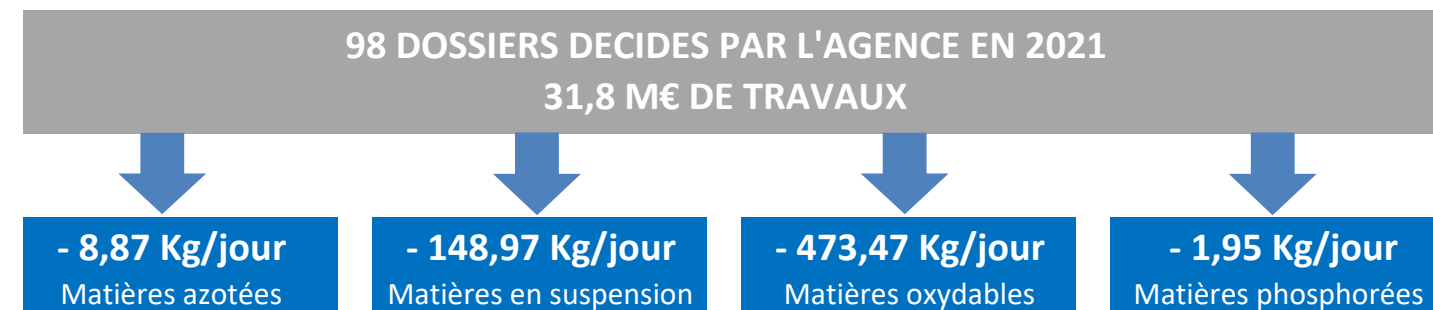
De surfaces désimperméabilisées ou déraccordées du réseau public d'assainissement (hors dossiers France Relance) dont 348 594 au titre des collectivités et 722 772 au titre des industriels.

2

Nombre de stations de traitement des eaux usées aidées pour répondre aux objectifs environnementaux des SDAGE ou à des objectifs liés à des usages sensibles (baignade, conchyliculture, production d'eau potable).

CONTRIBUER AUX ACTIONS DES ACTEURS ECONOMIQUES :

Un axe fort du 11^{ème} programme dans un bassin
fortement industrialisé



La lutte contre les substances dangereuses en 2021

L'Agence accompagne techniquement et financièrement les acteurs économiques tels que les industriels, les artisans, les propriétaires de campings, les exploitants de carrières, les bailleurs sociaux... qui souhaitent réduire leurs rejets de substances dangereuses au-delà des exigences réglementaires.

En 2021, 10,450 M€ d'autorisations d'engagements ont ainsi été consommées essentiellement sur des opérations :

- De gestion des eaux pluviales (623 027 m² de surfaces imperméabilisées déracordées) ;
- De mise en place de prétraitement des effluents ;
- D'amélioration des traitements biologiques ;
- D'économies d'eau : 1 872,6 m³/jour seront économisés au travers des dossiers décidés en 2021) ;
- De transport et de dépotage par des vidangeurs agréés de matières non hygiénisées issues d'assainissements non collectifs ;
- En lien avec l'appel à projets « bailleurs sociaux » (cf. témoignage ci-contre).



Crédit Photo : AEAP

GESTION DES EAUX PLUVIALES, PRETRAITEMENT DES EAUX RESIDUAIRES ET ECONOMIES D'EAU SUR UN SITE AGROALIMENTAIRE

Un établissement agroalimentaire basé à Loos-en-Gohelle (62) a souhaité en 2021 mettre son site de production en conformité. En effet, ce dernier n'était pas encore équipé d'un dispositif de confinement des pollutions accidentelles, et les eaux usées résultant de l'activité étaient mélangées aux eaux pluviales avant d'être envoyées pour traitement.

Afin d'améliorer cela, 1,776 M€ d'investissements sont envisagés. Ils permettront de :

- Collecter et infiltrer les eaux pluviales issues du site (Bâtiments et voiries) ;
- Mettre en œuvre une filière de prétraitement des eaux usées issue de l'atelier de transformation avant rejet au réseau de la collectivité ;
- Mettre en place des procédés de traitement (mécaniques et biologiques), pour réduire les quantités d'eau nécessaires à l'alimentation de bassins piscicoles ;
- Installer des vannes coupe-rejets pour protéger les dispositifs d'infiltration et confiner une éventuelle pollution accidentelle.

Une fois réalisés, ces aménagements permettront d'économiser 156 000 m³ d'eau de nappe, et d'éviter le rejet de 0,91 Kg/j de matières azotées, 37,8 Kg/j de matières oxydables, 0,17 Kg/j de matières phosphorées et 47,66 Kg/j de matières en suspension.

Au vu de l'intérêt écologique du projet et de son impact favorable sur le réseau d'assainissement de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin, les services de l'Agence ont décidé d'apporter 0,763 M€ de participations financières afin de soutenir cette opération menée par une petite entreprise.

Chiffre

Aucun dossier permettant de réduire les rejets de substances prioritaires et dangereuses prioritaires issues des activités économiques industrielles et artisanales n'a été décidé en 2021.
L'objectif pour 2021 était de réduire ces rejets de 500 Kg/jour.

POINT DE VUE Romain LOCUFIER

Chef de groupe chez Maisons et cités

RENOVATION DE LA CITE DES ALOUETTES DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS BAILLEURS

Lancé en 2017, l'engagement pour le renouvellement du bassin minier (ERBM) est un contrat qui associe les bailleurs sociaux, les collectivités locales et territoriales, la région et l'Etat dans un même élan, et selon 3 axes : l'accélération de rénovation thermique, la rénovation urbaine des cités et la mise en pratique d'une politique d'aménagement de tout le territoire du bassin minier.

Dans un premier temps, une trentaine de cités appartenant à Maisons et Cités sont concernées, soit 12 000 logements qui atteindront à terme la classe énergétique C après les travaux de réhabilitations.

La Cité des Alouettes à Bully les Mines est le premier programme ERBM lancé en travaux. Ce projet a fait l'objet d'un concours de conception réalisation. Il se compose de 139 lots individuels à réhabiliter. Les travaux consistent au curage complet du logement pour ensuite isoler et atteindre l'objectif du BBC rénovation (<104kWh/m²/an).

Lorsque les opérations sont lancées, la Communauté d'Agglomération LENS LIEVIN oblige à individualiser le réseau d'assainissement, ainsi qu'à infiltrer les eaux de pluie à la parcelle. En effet, les réseaux actuels sont unitaires (rassemblant les eaux de pluie et les eaux usées), et ne sont plus en bon état. Ces travaux étant éligibles par l'Agence de l'eau et faisant l'objet d'une subvention de 268 272 €, cela a permis à M&C d'entreprendre les travaux suivants :

- La réfection complète du réseau d'assainissement ;
- L'infiltration des eaux de pluie à la parcelle ;
- L'installation de récupérateurs d'eau de pluie.

Ce dernier est de plus en lien avec l'objectif fixé par M&C de baisser les charges, grâce au stockage de l'eau de pluie permettant de faire des économies et de lutter contre le gaspillage.

FAVORISER LES PRATIQUES AGRICOLES POUR UNE EAU DE QUALITE :

Lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages



Les activités agricoles, au travers de l'utilisation d'intrants ou de produits phytopharmaceutiques, peuvent avoir un impact non négligeable sur la qualité des ressources en eau. C'est pourquoi, l'Agence œuvre à la promotion de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement telles que l'agriculture biologique ou encore l'agroforesterie, et accompagne techniquement et financièrement les agriculteurs dans cette voie.

L'Agence veille également à la protection des captages d'eau potable en sécurisant les périmètres de protection rapprochée ou en boisant des parcelles sur lesquelles la vulnérabilité de la ressource en eau est la plus forte.

Elle a pour cela en 2021 consacré 14,129 M€ d'autorisations d'engagements en faveur de la lutte contre les pollutions diffuses, 0,705 M€ pour l'assistance technique aux agriculteurs et 1,206 M€ pour la protection des captages.



Crédit Photo : AEAP

LE PROGRAMME AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET AGRICULTURE DE CONSERVATION (ABAC)

L'agriculture de conservation et l'agriculture biologique sont 2 types d'agriculture qui se développent de plus en plus. Si toutes deux visent des pratiques plus respectueuses de l'environnement, l'agriculture de conservation se base sur le non-travail du sol quand l'agriculture biologique vise l'absence d'intrants de synthèse.

Le programme ABAC a pour but de trouver des solutions en agriculture de conservation pour la réduction de l'utilisation des herbicides et en agriculture biologique pour la réduction du travail du sol, afin de faire progresser l'agriculture en général.

Pour cela, dans le cadre de ce programme, des producteurs pilotes dits « paysans chercheurs » volontaires ont depuis 2018 décidés de relever le défi de réunir les 2 cahiers des charges en testant de nouvelles pratiques permettant d'aboutir à une agriculture biologique de conservation. Le 23 septembre 2021, dans le cadre du Colloque ABAC qui s'est tenu à Arras, ces agriculteurs ont accepté de partager leurs retours d'expérience dans le cadre de différents témoignages qui ont ponctué cette journée.

L'Agence de l'eau soutient ce programme car il permet de développer une agriculture plus résiliente face au changement climatique, de diminuer la sensibilité des sols à l'érosion, et de réduire les recours aux produits phytosanitaires risquant d'impacter la qualité des ressources en eau.



Charlotte JOURNAL

Chef de projet réseau chez agrotransfert

POINT DE VUE

LA RECHERCHE D'ECONOMIES D'EAU EN AGRICULTURE

Que sait-on des projections climatiques pour les Hauts-de-France et des implications du changement climatique sur les cultures ?

Les modèles climatiques régionalisés s'accordent, sur une hausse des températures moyennes et des sécheresses estivales en région, mais également une recrudescence des événements climatiques extrêmes, tels que les sécheresses. Ceci impactera donc les cultures, notamment celles d'été, avec des risques de stress hydriques et thermiques accrues.

Comment le projet Rés'eau peut contribuer à une meilleure connaissance de l'impact du changement climatique, notamment sur l'eau, et à un accompagnement des agriculteurs dans une logique d'adaptation et d'économie en eau ?

Le projet Rés'eau a pour premier objectif de mieux caractériser les effets du changement climatique sur les cultures de la région. Pour cela, nous prévoyons la création d'un outil qui permettra d'évaluer, simplement et à une échelle locale, la faisabilité de produire des cultures (actuelles ou nouvelles) face au changement climatique. De plus, le projet prévoit de produire une gamme de solutions agronomiques qui permettra aux agriculteurs d'adapter leur système afin de les rendre plus résilients à l'aléa sécheresse et plus économes en eau. Pour cela, nous mobiliserons les connaissances issues d'autres projets (hors région), d'experts régionaux et d'agriculteurs, eux-mêmes sources de solutions innovantes. En complément, une série d'expérimentations permettra de vérifier la faisabilité et l'efficacité de certaines solutions.

La finalité du projet sera donc de mettre à disposition des agriculteurs et des conseillers qui les accompagnent, un éventail de ressources pour concevoir des systèmes en adéquation avec leurs objectifs et les enjeux climatiques et agroécologiques.

Le partenariat mis en place autour de ce projet est l'un de ses atouts, pouvez-vous le présenter ?

Le projet réunit une diversité d'acteurs, chacun apportant sa vision, son champ de compétences et son domaine d'expertise. On retrouve : Agro-Transfert pour ses compétences techniques et agronomiques, et son expertise sur la conduite de projets collaboratifs ; la recherche et la formation avec JUNIA-ISA et UniLaSalle ; les principaux acteurs de la R&D régionale et nationale : les chambres d'agriculture, Arvalis Institut du végétal, Bio en Hauts-de-France et l'Unilet ; et avec le soutien de l'INRAE sur des aspects méthodologiques et scientifiques. D'autres acteurs pourront prendre part au projet dans sa 2^{ème} phase qui débutera en 2023. Nous souhaitons ainsi engager une dynamique régionale pour étoffer le panel des solutions proposées aux agriculteurs.

Chiffres

60

Nombre de captages dits « prioritaires » identifiés dans le SDAGE sur lesquels un financement est apporté par l'Agence pour la mise en œuvre d'un plan d'actions (Objectif : 60).

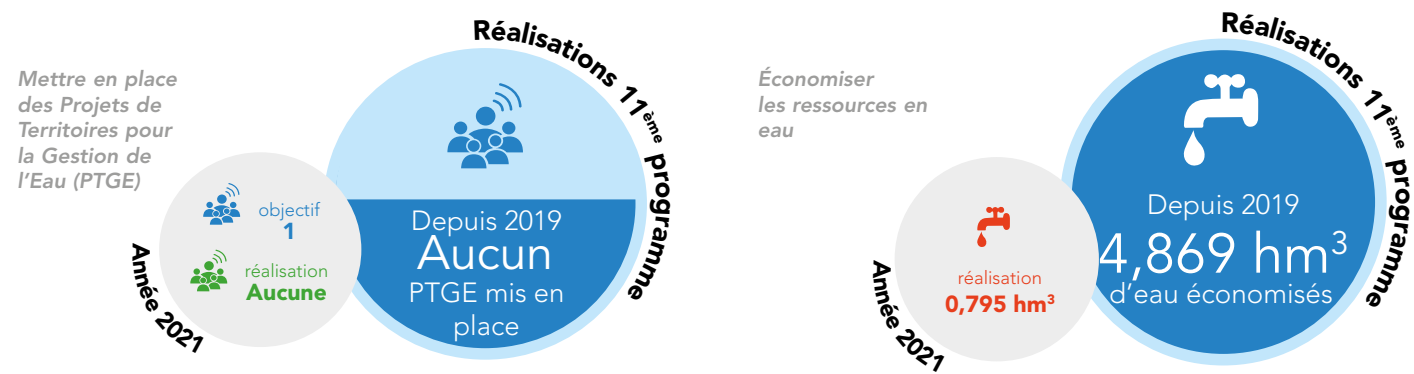
5,357 M€

Montant engagé pour des aides individuelles aux agriculteurs en faveur de pratiques agricoles plus favorables à l'environnement (PSE, agriculture bio, MAEC) pour un objectif 2021 de 5 M€.

10,16 Ha

Superficie acquise en 2021 avec l'aide de l'Agence au sein des aires d'alimentation des captages afin de préserver la qualité de la ressource en eau.

PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ECONOMOME :



Autrefois épargné, le bassin Artois-Picardie connaît désormais ponctuellement des tensions au niveau quantitatif qui ont nécessités la mise en place d'arrêtés sécheresses ces dernières années afin de limiter les consommations d'eau.

Dans ce cadre, l'Agence a en 2021 consommé 15,483 M€ d'autorisations d'engagements dans le cadre de sa politique de gestion de l'eau potable et d'économies d'eau. Ces participations financières permettront notamment :

- La réalisation de travaux d'adduction et d'interconnexion de réseau afin de renforcer la sécurité de l'alimentation en eau potable ;
- L'installation de 11 bassins de réemploi d'eaux pluviales ;
- La réhabilitation de réservoirs de stockage d'eau potable
- La création de nouveaux forages ;
- L'installation de compteurs sectoriels ;
- De soutenir 32 projets d'études ou de travaux visant à substituer des prélèvements d'eau potable par des ressources alternatives (appel à projet valorisation des eaux non conventionnelles).

A ces crédits, s'ajoutent 7,877 M€ décidés dans le cadre des 92 dossiers France Relance « eau potable ».



Réservoir d'eau potable dans la métropole Lilloise

Audrey WACQUET

Responsable du service exploitation en eau et assainissement
Communauté d'agglomération du Boulonnais

SECURISER LA PRODUCTION D'EAU POTABLE ET CHERCHER A UTILISER DES EAUX DITES NON CONVENTIONNELLES

Les ressources utilisées par la production d'eau potable de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB) sont de trois grands types : un prélèvement en rivière la Liane, des galeries captantes de Molinet et Tingry et différents forages situés sur le territoire.

Cette pluralité d'outil de production a permis d'assurer jusqu'à aujourd'hui la sécurisation de l'alimentation en eau potable du territoire. Cependant, les déficits pluviométriques des hivers 2017 et 2018 ont conduit à des recharges de nappes moins performantes. Associées à une sécheresse à l'été 2019, le territoire Boulonnais a connu une période de tension au mois de septembre, sans toutefois connaître de rupture d'alimentation en eau potable.

Pour faire face à de nouveaux épisodes de sécheresse, les élus de la CAB ont voté un programme d'investissement d'un montant total de 5,4 M€ afin de sécuriser, optimiser et renforcer la capacité de production en eau potable du territoire. Celui-ci s'articule autour de 5 axes :

- Sécuriser les forages existants ;
- Inciter et accompagner les gros consommateurs à des réductions de consommation ;
- Réduire les pertes liées aux fuites de réseaux ;
- Rechercher les possibilités de substituer l'usage de l'eau potable quand c'est possible et développer ainsi une économie circulaire de l'eau ;
- Chercher à mobiliser de nouvelles ressources, notamment les eaux d'ex-haure de carrière et le dessalement d'eau de mer.

L'Agence de l'Eau Artois Picardie accompagne la CAB notamment dans le cadre d'un appel à projet portant sur la promotion de l'usage des eaux non conventionnelles avec le financement de trois études. La première étude, nommé RéoCAB a pour ambition de développer à l'échelle du territoire avec les acteurs locaux une stratégie circulaire de l'eau intégrant des eaux non conventionnelles d'origine urbaine mais aussi industrielle. La finalité de l'étude est d'identifier des boucles de réutilisation pertinentes pour le territoire en faisant converger gisement et usages. Les deux autres études ont pour objectif de chercher de nouvelles ressources pour la sécurisation de l'eau potable avec le dessalement d'eau de mer et la valorisation des eaux des carrières.

Chiffres

0,795 hm³

Volume d'eau économisé et substitué (tous usages) au travers des projets aidés en 2021.

888 m³

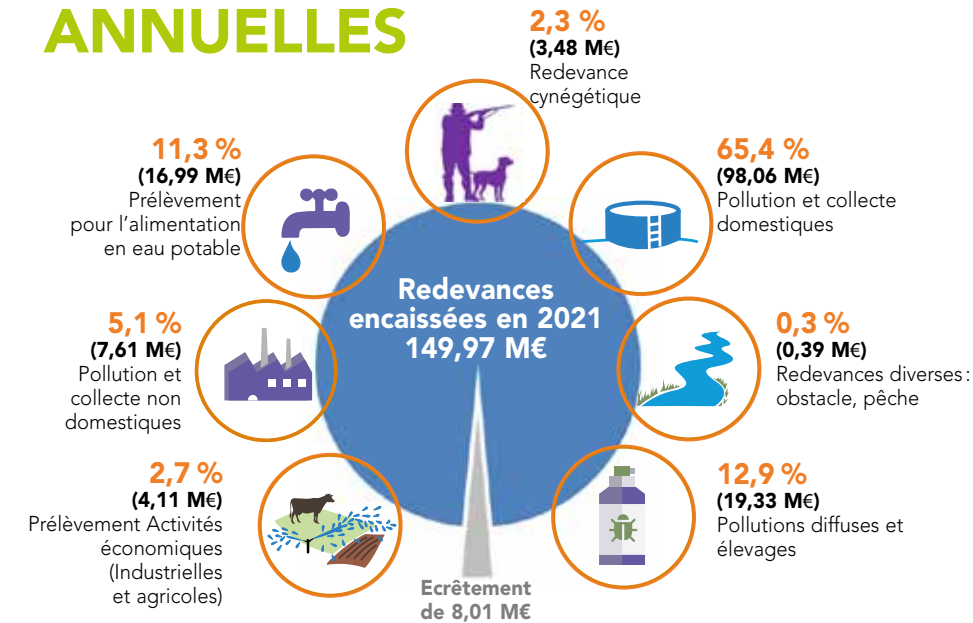
Capacité totale des 11 bassins de réemploi d'eaux pluviales qui seront installées au travers des dossiers décidés en 2021.

13 590 m³

Capacité des réservoirs de stockage qui seront construits ou réhabilités au travers des dossiers décidés en 2021 par l'Agence (hors dossiers France relance).

LES REDEVANCES

ASSURER LES RECETTES DE REDEVANCES DANS LE RESPECT DES PREVISIONS ANNUELLES



Les redevances sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des différents usagers de l'eau, en application du principe de prévention et de réparation des dommages à l'environnement. Elles sont utilisées pour financer les actions de protection de l'eau et des milieux aquatiques dans le cadre de la mise en œuvre de la solidarité financière dans les territoires.

Le code de l'environnement définit les principes, les modalités de détermination des assiettes et les tarifs ou les tarifs plafonds des redevances.

Les instances de bassin adoptent la politique tarifaire pour équilibrer le programme d'intervention.

Afin de réduire la pression fiscale, les instances ont adopté une baisse de 10 à 20 % des tarifs de redevances de la première année du 11^{ème} programme puis le maintien de ces tarifs pour les autres années.

Chiffres

3 223

Formulaires de déclaration de redevances (hors redevance pour pollutions diffuses).

94,07 %

Taux d'utilisation de la procédure dématérialisée de déclaration des redevances (hors redevance pour pollutions diffuses) pour un objectif de 92,7 %.

Plus de 322 M€

Encaissés globalement tenant compte des recettes de la redevance pour pollutions diffuses **dont la gestion est assurée par l'Agence de l'eau Artois-Picardie pour le compte des 6 agences.**

142 M€

Disponibles pour le bassin Artois-Picardie.

L'article 46 de la loi de Finances n°2011-1977 détermine un plafond de redevances des six Agences de l'eau à 2,197 milliards d'euros pour 2021. L'arrêté du 28 janvier 2021 fixe le montant du plafond annuel de redevances de chaque Agence. Pour l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, le plafond pour 2021 est fixé à 138,74 M€.

Les encaissements totaux sur la période prise en compte pour le calcul de l'écrêtement (du 24/12/2020 au 23/12/2021) s'établissent à 150,597 M€.

Compte tenu de ces encaissements de redevances, des dégrèvements permis par les instructions du 11^{ème} Programme d'Intervention ainsi que de la minoration calculée suite à la sous-exécution de plusieurs Agences de l'eau de leur plafond individuel, au prorata des dépassements pour porter à 2 197,6 M€ l'ensemble des recettes perçues par les agences, le montant de l'écrêtement 2021 pour l'AEAP s'établit à 8,013 M€.

La gestion mutualisée de la redevance pour pollutions diffuses

L'instruction de l'année d'activité 2019 se traduit par la consultation de près de 5 900 déclarants, dont 565 nouveaux assujettis. Le montant calculé de la redevance s'élève à 146,5 M€.

On observe une baisse des assiettes de la redevance, conséquence logique de la hausse constatée en 2018 due à l'effet de stock précédant la diversification des catégories d'assiette et l'augmentation des taux.

Les versements à l'OFB et aux agences de l'eau des parts de la redevance leur revenant ont été effectués le 22 juin pour l'OFB, le 26 août et le 17 décembre pour les agences.

Le contrôle fiscal, portant sur l'exhaustivité et l'exactitude des déclarations, a concerné 2,13 % des dossiers et 13 % du montant de la redevance.

Contexte spécifique à l'année 2021 :

- Comme en 2020, l'activité du service a été adaptée pour répondre aux difficultés liées à la crise sanitaire :
 - En assurant une assistance à la déclaration sans diminution du niveau de qualité et de disponibilité,
 - En s'organisant pour maintenir le niveau de service dans un contexte inédit, en présence à l'agence ou en travail à distance.
- Le chantier de la gouvernance des données phyto a été relancé ; les groupes de travail sur la qualité des données et sur les indicateurs phyto ont vu leurs mandats et leurs missions redéfinis.

192,55 M€
encaissés

ASSURER LA PERCEPTION DES REDEVANCES EN VEILLANT AU RESPECT DES TEXTES ET DU PRINCIPE D'EGALITE DE TRAITEMENT DES REDEVABLES

Le contrôle des redevances

Afin de s'assurer du respect des textes en vigueur, de sécuriser la liquidation des redevances, établies sur des bases déclaratives, et de garantir l'application du principe d'égalité des redevables devant l'impôt, des contrôles sont réalisés en tenant compte du délai légal de reprise.

Les contrôles portent sur l'ensemble des éléments permettant de vérifier l'assiette des redevances, notamment les déclarations et documents produits par les redevables ainsi que les installations, ouvrages ou activités utiles pour leur détermination ; ils sont réalisés lors de l'instruction (contrôles de cohérence) et a posteriori.

Pour la période du 11^{ème} Programme d'Intervention, un indicateur national a été défini pour évaluer l'activité de contrôle par année d'activité au travers du montant de redevances contrôlé et du nombre de redevables contrôlés avec une cible fixée à 5 % pour ces 2 aspects, sur l'année d'activité pour laquelle le délai de reprise est écoulé.

Un plan de contrôles établi pour une période de 3 ans permet de garantir le respect de ces engagements.

En 2022, l'indicateur de performance peut être évalué pour l'année d'activité 2018. Le délai de reprise des redevances est expiré à fin 2021.

Au total, 142 contrôles ont été réalisés sur l'année d'activité 2018. 25 contrôles ont conduit à une rectification en faveur de redevables pour un montant total de 122 792 € et 21 en faveur de l'Agence pour un montant total de 101 182 €.

L'Agence a également engagé en 2021 une démarche de contrôles de supervision visant à vérifier les modalités d'instruction des déclarations. 3 % des dossiers consultés au titre de l'année d'activité 2019 ont ainsi été contrôlés, soit 80 dossiers. L'instruction de 2 dossiers a été revue, entraînant la rectification des redevances facturées. Les conclusions des contrôles ont été appliquées également aux dossiers 2018 et 2020.

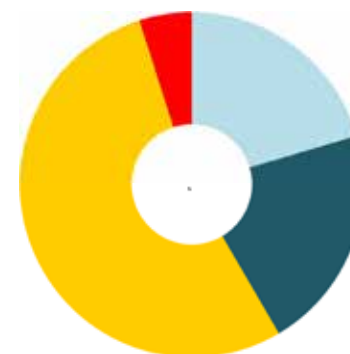
Chiffres

7,13 %

Taux de redevances contrôlées (en montant) sur l'année d'activité 2018, pour un objectif de 5%.

8,24 %

Taux de redevables contrôlés sur l'année d'activité 2018, pour un objectif de 5%.



29 contrôles de redevances de pollution et collecte domestiques

30 contrôles de redevances de pollution et collecte industrielles

76 contrôles de redevance pour prélèvement sur la ressource en eau

7 contrôles de redevance pour pollutions diffuses



LA GOUVERNANCE LOCALE

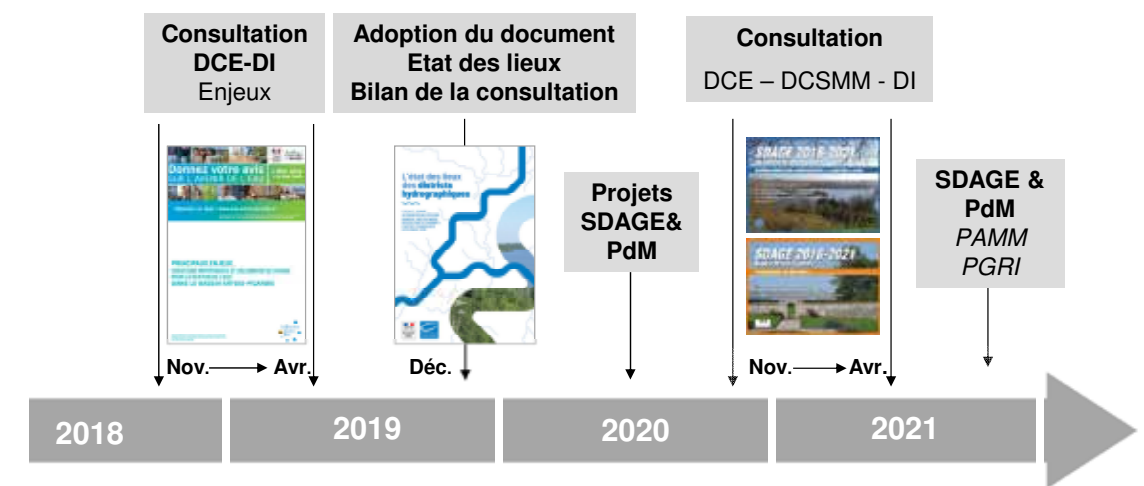
Eau du robinet,
Eau de source,
Eau minérale,
Saurez-vous les retrouver ?

Bar à eaux à Amiens le 29 juillet 2021
Opération réalisée dans le cadre de l'appel à projets «SAGE» - Crédit photo : AEAP

FAIRE VIVRE ET RENOUVELER LES INSTRUMENTS DE PLANIFICATION POUR PROGRESSER VERS LE BON ETAT DES MASSES D'EAU

**Adoption du
SDAGE/PdM et
du programme de
surveillance décalée
à mars 2022**

(Report dû au contexte
sanitaire).

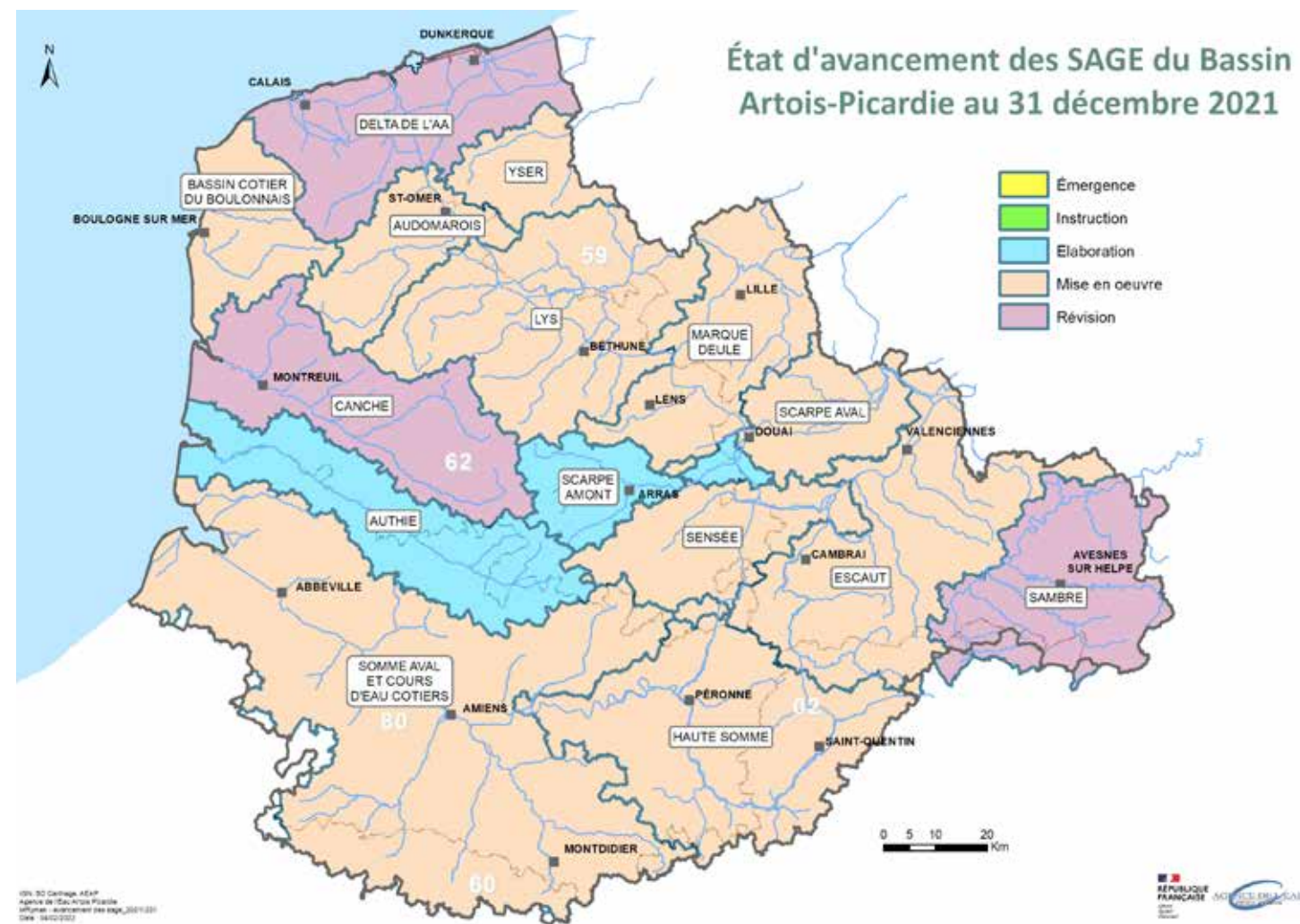


Organisation de la Consultation du Public sur les projets de SDAGE et de PdM

Les institutions partenaires du grand cycle de l'eau et le grand public ont été consultés sur le projet de SDAGE 2022-2027 :

- Du 1^{er} mars au 1^{er} juillet 2021, 155 institutions ont été directement sollicitées sur les projets de SDAGE et de programme de mesures (PdM). L'Agence a reçu 80 courriers de réponse, dont 62 sont recevables, les autres ayant été reçus hors délais. Au total 811 remarques ont été formulées dont 700 (reçues dans les délais de la consultation) feront l'objet d'une réponse et pourront engendrer une modification du projet de SDAGE.
Les avis parvenus dans les délais sont favorables à 96% sur le projet de SDAGE et à 99% sur le projet de PdM.
- Du 1^{er} mars au 1^{er} septembre 2021, le grand public a été consulté au travers d'un site internet dédié (www.agissons pour leau.fr), d'un registre numérique et d'un jury citoyens. Une large communication a été lancée pour inciter les citoyens à fournir leur avis grâce à : 6 conférences débats, 6 plateaux télé (Eco&Co sur WEO), 1 édition spéciale de la voix du nord et du courrier picard, 1 web-conférence avec les associations, 1 sondage pré-consultation auprès de 1500 habitants du bassin et de nombreux temps forts organisés sur les territoires des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).
Au total 269 contributeurs « grand public » ont déposés 714 remarques (234 constats, 87 questions et 393 propositions) sur le registre numérique. L'orientation B3 « Inciter aux économies d'eau » qui rassemble à elle seule 13% des remarques et a été la plus populaire.

L'AVANCEMENT DES SAGE SUR LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE AU 31/12/2021



LES SCHEMAS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) :

Outils territoriaux de gouvernance

Le bassin Artois-Picardie compte 15 SAGE, dont 13 ont, au 31 décembre 2021, été présentés en comité de bassin en vue de leur mise en œuvre.

Le bassin Artois-Picardie est le seul des 6 bassins hydrographiques Français à être entièrement couvert par une démarche de SAGE.

Les événements marquants et l'avancée des SAGE en 2021 :

- **21 janvier 2021** : réunion sous format dématérialisé à destination des animateurs SAGE du bassin sur l'organisation de la consultation du public sur le projet de SDAGE ;
- **19 février 2021** : réunion sous format dématérialisé avec les animateurs SAGE pour l'organisation de l'appel à projet consultation du public sur le projet de SDAGE pour les SAGE ;
- **du 12 au 24 mars 2021** : lancement de l'appel à projet sur la consultation du public sur le projet de SDAGE à destination des structures porteuses de SAGE ;
- **09 décembre 2021** : réunion sous format dématérialisé des animateurs de SAGE du bassin Artois-Picardie.

Chiffres

10

Nombre de SAGE ayant pris part à l'appel à projets de la consultation du public sur le projet de SDAGE 2022-2027, à savoir : Authie, Boulonnais, Canche, Haute-Somme, Lys, Sambre, Scarpe Amont, Sensée, Somme Aval et Yser.

13

Nombre de SAGE ayant déjà fait l'objet d'une présentation en Comité de Bassin en vue d'une première mise en œuvre, soit l'ensemble des SAGE à l'exception des SAGE Authie et Scarpe-Aval.

APPEL A PROJETS SUR LA CONSULTATION DU PUBLIC SUR LE PROJET DE SDAGE 2022-2027

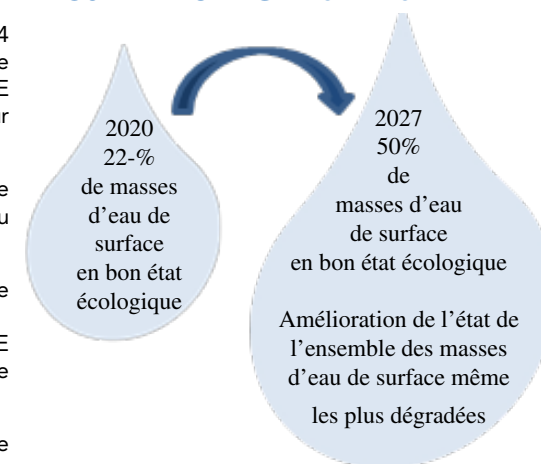
Au cours de l'année 2021, l'Agence de l'eau Artois-Picardie a organisé du 12 au 24 mars 2021 un appel à projet exclusivement à destination des structures porteuses de SAGE pour qu'elles soient le relais de la consultation du public sur le projet de SDAGE 2022-2027. Cette consultation s'est déroulée du 1^{er} mars au 1^{er} septembre 2021 pour le grand public.

10 SAGE ont participé à cet appel à projet, en proposant des actions sous la forme de sorties nature, pièces de théâtres, panneaux le long des cours d'eau, bars à eau ou animations sur les marchés.

Ces animations ont permis une large sensibilisation du public afin que celui-ci puisse faire remonter ses remarques sur le projet de SDAGE 2022-2027.

Les CLE des SAGE ont également participé activement à la consultation sur le SDAGE en faisant part de leurs remarques, suite au lancement de la consultation institutionnelle qui s'est déroulée du 1^{er} mars 2021 au 1^{er} juillet 2021.

Enfin, les SAGE ont également pris part au comité de pilotage dans le cadre de l'étude sur la répartition de la ressource en eau.





LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

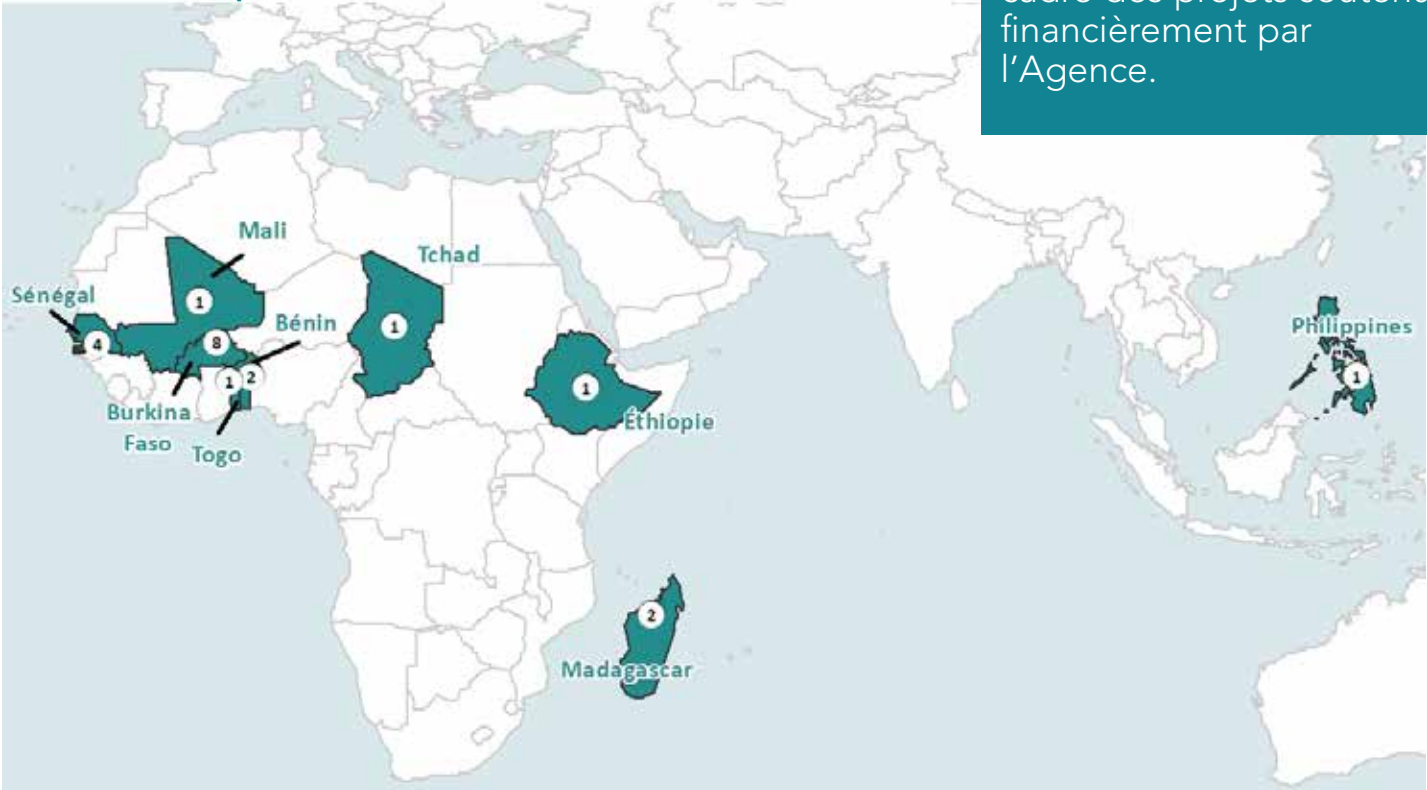
Vue du Fleuve Sénégal – Crédit Photo GRDR

SOLIDAIRES POUR L'AVENIR DE L'EAU

Les Agences de l'eau partagent leur expertise, dans le domaine de l'eau, par des actions de solidarité à l'international. Elles apportent leur soutien aux porteurs de projets (collectivités, ONG, associations) en mobilisant 1 % de leurs recettes pour permettre l'accès à l'eau et à l'assainissement aux populations des pays les plus démunis.

Ainsi, elles proposent d'adapter leur modèle de gestion de l'eau (Gestion Intégrée des Ressources en Eau) pour garantir un accès durable à l'eau potable et l'assainissement.

Répartition géographique et nombre par pays de projets financés par l'Agence de l'eau Artois-Picardie en 2021 dans le cadre de la coopération décentralisée



Chiffres

1,262 M€

consacrés pour la coopération internationale (institutionnelle et décentralisée).

176 000

personnes aidées dans le cadre des projets soutenus financièrement par l'Agence.

La coopération institutionnelle

Garantir un accès durable à l'eau et à l'assainissement par la mise en place de GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau)

La situation de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans le monde est alarmante : 2,1 milliards de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et 4,5 milliards n'ont pas de solution d'assainissement.

Les effets du changement climatique et le stress hydrique impactent lourdement ce constat.

Les Agences de l'Eau participent activement à l'atteinte des Objectifs du Développement Durable de l'Agenda 2030, en particulier l'ODD 6 « Garantir un accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous ».

Dans ce contexte, la GIRE est reconnue comme étant une des réponses durable aux enjeux planétaires de l'eau. Elle est complémentaire aux projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

VERS LA MISE EN PLACE D'UNE GIRE SUR LE BASSIN DE LA NIRNOVA, EN MOLDAVIE

En octobre 2021, l'ONG Solidarité Eau Europe (SEE) a initié une mission en Moldavie en y associant les 2 agences de l'eau partenaires : Artois-Picardie et Rhin-Meuse. Celle-ci a permis la rencontre et l'échange avec les acteurs et autorités locales impliquées dans le projet de GIRE sur le bassin de la Nirnova ainsi que la visite des différents projets d'accès à l'eau et à l'assainissement financés par les agences de l'eau.

L'ONG SEE est présente en Moldavie depuis 2006. Très vite rejointe par Artois Picardie puis par Rhin Meuse en 2018, les projets ont pris une nouvelle dimension avec le projet de la Commission européenne (EUW+) porté par l'Office International de l'Eau et soutenu par Artois Picardie.

L'objectif de ce projet Européen est d'améliorer la gestion des cours d'eau transfrontaliers à partir d'une bonne connaissance des fleuves et de leurs affluents.

Ainsi, un Master Plan (un équivalent du SDAGE) est en place dans le bassin de la Nirnova, bassin qui fait partie du district hydrographique Danube-Prut et de la Mer Noire.

Ce Master Plan, les avancées législatives et la mise en place de la concertation des acteurs de l'eau permettront de construire une « politique pilote » de l'eau dans ce pays, le plus pauvre d'Europe.

L'Accord de coopération signé entre Apele Moldovei et l'Agence de l'Eau Artois Picardie a été renouvelé le 22 mars 2017.



Rencontre avec les élus du bassin de la Nirnova pour la mise en place d'un Comité de Bassin

La coopération décentralisée

La coopération décentralisée est légitimée par la loi Oudin-Santini du 9 février 2005. Elle permet aux Agences de l'eau de consacrer jusqu'à 1% des recettes issues des redevances, pour des aides d'urgence ou des projets d'accès à l'eau et à l'assainissement. Ceci représente entre 0,50 € et 0,75 € par an et par ménage sur la facture d'eau.

L'Agence de l'eau Artois-Picardie a décidé en 2021 de soutenir 21 projets qui se répartissent au sein de 9 pays (cf. carte page 39), et qui permettront d'améliorer l'accès à l'eau et/ou à l'assainissement de 176 000 personnes.

Ces projets se traduiront par des réalisations variées parmi lesquelles :

- La création ou la rénovation de puits, forages, installation de pompes et de bornes fontaines et le développement du réseau d'adduction d'eau potable ;
- L'installation de latrines, WC et l'extension du réseau d'assainissement ;
- La sensibilisation des populations locales aux règles d'hygiène et au respect de l'environnement ;
- La mise en place de comités d'usagers chargés de la gouvernance de l'eau.

En 2021, 0,869 M€ d'autorisations d'engagements ont été consommées dans le cadre de la coopération décentralisée.

UNE INITIATIVE DES AGENCES DE L'EAU : UN APPEL A PROJETS « EAU ET SOLIDARITES INTERNATIONALES » POUR RENFORCER LE LIEN ENTRE LES TERRITOIRES DE GIRE ET L'ACCES A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT

Pour la première fois les agences de l'eau ont mobilisé 2 M€ pour favoriser la mise en place de projets durables dans les pays et bassins signataires d'accords de coopération et de GIRE. Au total, 70 projets ont été déposés et 22 retenus.

Parmi les projets retenus, l'Agence de l'eau Artois Picardie accompagne l'ONG lilloise «le Partenariat sur le fleuve transfrontalier Sénégal» qui fait l'objet d'une GIRE signée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. 150 000€ de subventions ont ainsi été accordées par Artois-Picardie afin de permettre une amélioration durable de la situation et des pratiques quotidiennes. Pour cela, le programme s'appuiera sur :

- des campagnes de sensibilisation ;
- la construction et réhabilitation d'infrastructures ménagères et communautaires (bornes-fontaines, latrines) ;
- l'aménagement transfrontalier des berges du fleuve Sénégal (dispositifs antiérosifs sur 120 hectares de berges et verdissement des berges).

A terme, grâce à ce projet, ce sont 18 750 habitants qui disposeront d'un accès à l'eau potable et d'un meilleur assainissement. Par ailleurs, 3 000 élèves des communes et jusqu'à 140 000 personnes bénéficieront du volet «formation & sensibilisation».



Vue aérienne du fleuve Sénégal et de la ville de Kaedi



LA SENSIBILISATION

Intervention de Madame Bérengère ABBA, Secrétaire d'Etat chargée de la Biodiversité lors de l'événement «l'avenir de l'eau dépend de nous-vous» organisé le 16 novembre 2021 à Lille Grand Palais - Crédit photo : AEAP

SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS

« L'avenir de l'eau dépend de nous-vous »

2021 a été pour l'Agence une année de sensibilisation sans précédent sur les enjeux de l'eau, à destination du grand public. **L'objectif était de donner à tous les acteurs les clés pour comprendre les enjeux de l'eau et déclencher la volonté de s'engager. Ainsi, tout en stimulant la participation de tous à la consultation sur le SDAGE, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a souhaité susciter une véritable prise de conscience de nature à faire évoluer les comportements et la perception des enjeux liés à cette ressource vitale (rareté, protection, économie, partage).**

L'enquête sur les sujets prioritaires liés à l'eau dans le bassin Artois-Picardie a été le point de départ de cette grande campagne de communication. Ce sondage d'opinion a été mené auprès d'un échantillon de 1502 personnes, représentatif de la population du bassin Artois-Picardie.

Les actions de communication qui en ont découlé ont été nombreuses tout au long de l'année :

- **Un slogan « l'eau dépend de nous, vous » et une mascotte « la petite goutte d'eau » ;**
- **Un site internet dédié**, vitrine de la consultation du public www.agissons pour leau.fr, et une volonté de faire de ce site le site grand public de l'Agence de l'eau ;
- **Un « motion design »** pédagogique qui a compté près de 14 000 vues ;
- **6 conférences débats hybrides** totalisant 105 500 vues, 1 634 interactions sur les réseaux sociaux en direct sur le site internet de la Voix du nord, et son compte facebook ;
- **7 émissions de tv** sur la chaine régionale Weo ;
- **3 reportages vidéo** sur le site Vozer, pour les jeunes adultes (plus de 50 000 vues) : préserver l'eau c'est simple, les clichés sur l'eau et les habitudes des jeunes ;
- **Un supplément « eau »** dans le journal leader de la presse locale sur le bassin (la Voix du Nord) ;
- **Un kit de communication** relayé par près de 600 structures (collectivités, associations, etc.) ;
- **Un « jury citoyen »** construit sur une base représentative avec des propositions qualitatives pour le SDAGE ;
- **Un relais par les structures de SAGE** qui ont mené leurs propres actions locales ;
- **La réalisation de 2 podcasts** : l'un sur la Scarpe et l'autre sur la Somme ;
- **Un webinaire avec le monde associatif ;**
- **Et une montée en puissance des réseaux sociaux de l'agence de l'eau : Facebook, Twitter et Linked In.**

Le bilan de cette année de communication intense a été réalisé le 16 novembre 2021 à Lille lors d'un événement de restitution en présence de Mme Bérengère Abba, secrétaire d'Etat chargée de la biodiversité. Cette opération inédite de grande envergure a été l'opportunité de créer des liens avec le monde de la presse qui est désormais notre partenaire pour l'impulsion et l'animation d'un réseau dévoilé à cette occasion, l'engagement « agissons pour l'eau ». Ce réseau vise à valoriser les actions les plus exemplaires des acteurs de l'eau afin de favoriser notre engagement à tous les niveaux au sein du bassin !

Chiffres

0,943 M€

d'autorisations d'engagement consacrées à la communication et à la sensibilisation en 2021.

1 212

Abonnés sur Facebook.

794

Abonnés sur Twitter.

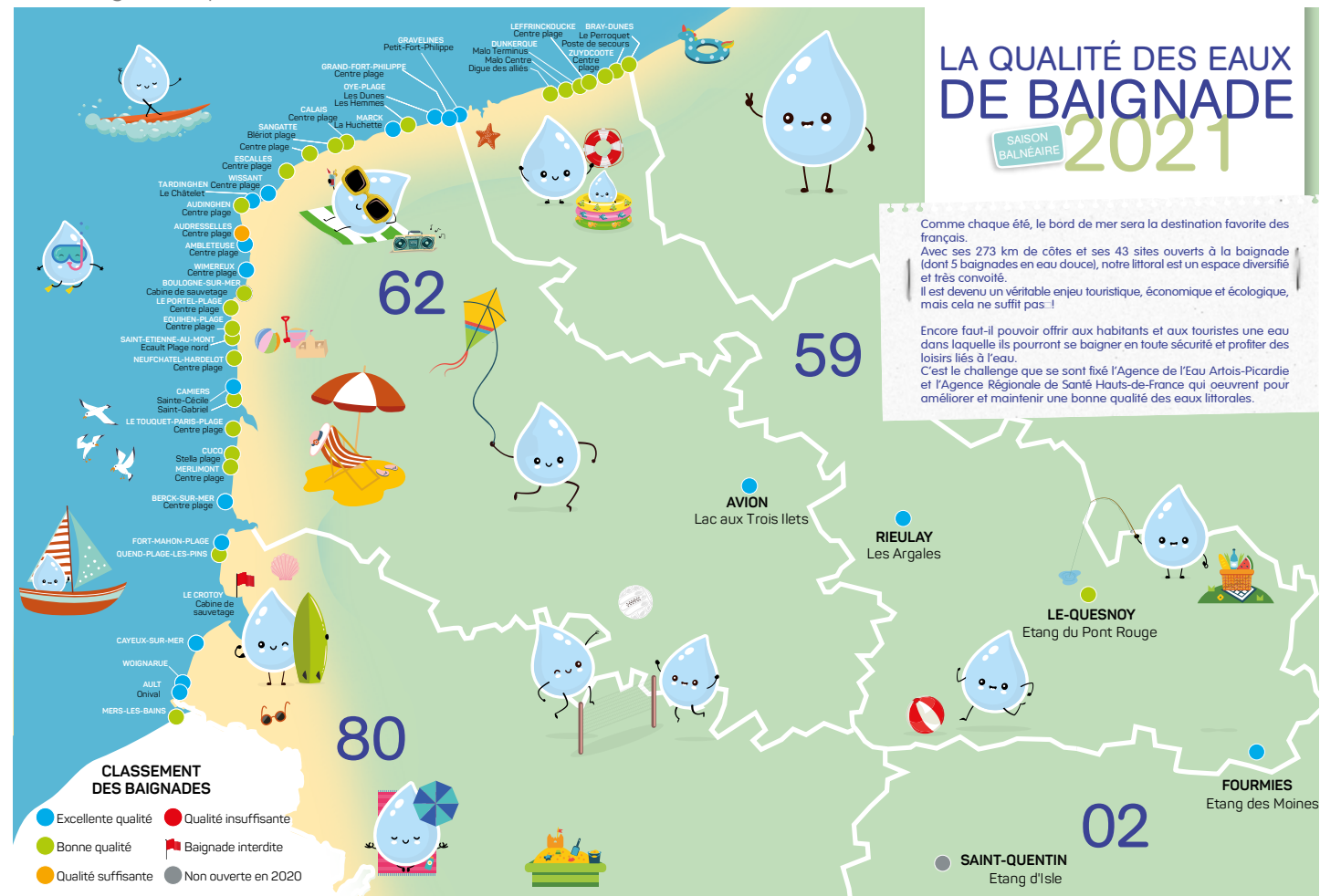


97% de nos eaux de baignade disposent d'une bonne qualité

L'Agence Régionale de Santé et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ont publié les résultats de la qualité des eaux de baignade. Un palmarès 2021 encore en amélioration puisque l'ensemble des sites contrôlés disposent au minimum d'une qualité d'eau suffisante au regard des normes européennes et plus de 97% des sites disposent d'une qualité bonne à excellente.

La poursuite des efforts engagés collectivement depuis près de 30 ans par les collectivités en matière de lutte contre les sources de pollution contribue selon les sites de baignade soit à maintenir une bonne qualité des eaux soit à améliorer les situations les moins favorables.

Une carte papier disponible sous deux formats a été largement diffusée auprès des offices de tourisme du bassin, dans les media régionaux (presse et radio) et sur les réseaux sociaux.



EDUQUER ET PRÉPARER LES JEUNES À LA GOUVERNANCE DE L'EAU

L'éducation à l'eau, un enjeu majeur

La mission d'éducation à l'eau, aux milieux aquatiques et à la biodiversité est porteuse d'enjeux importants notamment pour le partage de la connaissance, l'intérêt et la compréhension des problématiques liées à ces thématiques. A ce titre, cette mission apporte le terreau de connaissances nécessaire à la gouvernance, moteur de la politique Jeunesse.

Aujourd'hui, la transition écologique est de mise, et l'objectif collectif est d'ancrer les problématiques d'hier et les nouveaux enjeux au cœur des préoccupations des citoyens, de façon à générer des comportements plus respectueux de notre environnement. L'idée est de déployer une éducation diversifiée pour sensibiliser et éveiller les consciences chez les plus jeunes.

En 2021, la mission d'éducation s'est développée selon 4 axes :

- **Poursuite de la collaboration avec l'Education Nationale**, notamment avec la présence de 2 professeurs missionnés. Cette collaboration a permis :

- La finalisation en 2021 de la diffusion du jeu Lud'eau Nature auprès des structures associatives et des scolaires ;
- 01/04/2021 : présentation en visioconférence de la valise pédagogique lud'eau Thèque auprès d'une centaine de professeurs, en présence de la Rectrice de l'Académie de Lille ;
- 05/2021 : déploiement de la valise pédagogique dans 80 sites d'accueil de l'Education Nationale ;
- 12/2021 : déploiement de la valise auprès des 15 SAGE du bassin.

- **Développement d'un volet d'éducation dans les Appels à projets techniques** : 19 dossiers soutenus dans le cadre de l'Appel à projets « Eau et Biodiversité en Milieu Urbanisé » pour un montant de participation financière de 0,241 M€.

- **Lancement d'un nouveau dispositif d'accompagnement des scolaires et périscolaire** « FENETRES SUR L'EAU » sur le thème « Raconte-moi une zone humide ». Le budget alloué à ce dispositif est de 0,160 M€.

- **Participation à la Gouvernance Régionale de la Biodiversité** et au Groupe Régional des Aires Educatives.

La politique jeunesse

Depuis 2011, l'Agence mène une politique jeunesse qui a pour objectifs de donner du sens à l'Education au Développement Durable, de préparer les jeunes à la gouvernance de l'eau et au débat et de leur transmettre un savoir-faire et des valeurs pour l'eau.

C'est autour du Parlement des Jeunes pour l'Eau (PJE) du bassin Artois-Picardie que s'articule cette politique jeunesse. Des projets sont menés au sein des établissements scolaires et des associations, permettant aux jeunes d'acquérir des connaissances, de rencontrer des acteurs locaux et de réfléchir ensemble aux enjeux de l'eau dans leur instance.

Dans un esprit d'ouverture, l'Agence a développé ces objectifs en associant le PJE au Parlement des jeunes de l'Escaut, au Parlement européen de la jeunesse pour l'eau et au Parlement Mondial de la jeunesse pour l'eau. Elle s'est appuyée sur des structures ayant une expérience militante dans l'accompagnement des jeunes dans le domaine de l'eau et de l'environnement : Solidarité Eau Europe et Secrétariat International de l'Eau, Good Planet Belgium, Réseau écoles écologiques bulgares, Young Water Solutions.

En 2021, avec la nomination d'un représentant de la jeunesse et d'un représentant de l'Education Nationale au Comité de bassin, la voix «de la jeunesse pour l'eau» est reconnue dans l'instance principale de débat dédié à la politique de l'eau.



Elus du parlement des jeunes pour l'eau

Crédit photo : AEAP



LA CONNAISSANCE

Analyse de la qualité des eaux
Crédit photo AEAP

METTRE A DISPOSITION DU PUBLIC DES DONNEES ENVIRONNEMENTALES FIABLES

Publication des données sur le site de l'Agence

L'Agence diffuse les données environnementales qu'elle détient sur son site, au sein de la partie «Données sur l'eau» (<https://www.eau-artois-picardie.fr/donnees-sur-leau>). Ainsi, les données de référence du bassin (communes, masses d'eau, etc.), la qualité des eaux, les prélèvements sur la ressource, les stations d'épuration, etc. sont mises à disposition sous forme de fichiers à télécharger mis à jour annuellement. De plus, un outil permet aux internautes de rechercher, par mots clés ou par sélection cartographique, la qualité des cours d'eau à l'échelle d'une station de mesure, d'une masse d'eau ou d'une commune du bassin. Les données sont agencées au sein de fiches interactives téléchargeables (formats PDF ou TXT).

Le site de l'Agence comprend une cartothèque (<https://www.eau-artois-picardie.fr/cartotheque>) où figurent :

- des cartes au format PDF, téléchargeables et utilisables directement par les usagers ;
- des cartes interactives sur différentes thématiques.

Diffusion élargie au travers du portail de bassin Artois-Picardie

Le portail de bassin Artois-Picardie est un site internet multithématique, fruit de la collaboration entre la DREAL de bassin et l'Agence. Il fournit au grand public et aux acteurs du domaine de l'eau un accès aux informations et aux données sur l'eau du bassin (<https://www.artois-picardie.eaufrance.fr/cartes-et-donnees>). Les données de l'Agence y sont diffusées ainsi que celles des autres acteurs de l'eau.

Diffusion des données par services web

L'Agence propose des services web permettant de consulter les données sur la qualité des eaux superficielles. Ces services sont accessibles à tout usager qui utilise un logiciel spécifique de requête web.

Alimentation de bases nationales

Les données géographiques de l'Agence sont publiées dans le répertoire national [data.eaufrance.fr](http://www.data.eaufrance.fr/) (<http://www.data.eaufrance.fr/>). Ces données sont accessibles gratuitement dans des formats électroniques exploitables et sous licence ouverte.

L'Agence participe également à l'alimentation annuelle de banques de données nationales dans le domaine de l'eau telles que Nâïades, ADES et la BNPE.

Chiffre

57%

Proportions des données environnementales 2020 validées par les services de l'Agence qui ont été mises à disposition du public avant l'objectif fixé au 31/12/2021.

100%

Proportion des données ayant été diffusées au plus tard le 17/01/2022.

CONNAITRE LA QUALITE DES MASSES D'EAU

La surveillance de la qualité des eaux de surface

La surveillance des cours d'eau, canaux et plans d'eau du bassin a été menée conformément aux arrêtés surveillance et évaluation de juillet et août 2015. Environ 750 000 résultats d'analyses, chimiques, physico-chimiques et biologiques, ont ainsi été bancarisés en 2021. Ce dispositif permet de mieux sélectionner les actions à mettre en œuvre dans le cadre du Programme d'intervention et donc d'améliorer l'efficience de nos aides.

Le traitement des résultats de l'année précédente permet de constater une stabilité de la qualité physico-chimique des masses d'eau de surface : sur le bassin environ 33% des masses d'eau sont en bon état physico-chimique.

Ces travaux continuent à affiner l'état de connaissances de nos masses d'eaux (physico-chimie, chimie, biologie, hydromorphologie) et à compléter les diagnostics.

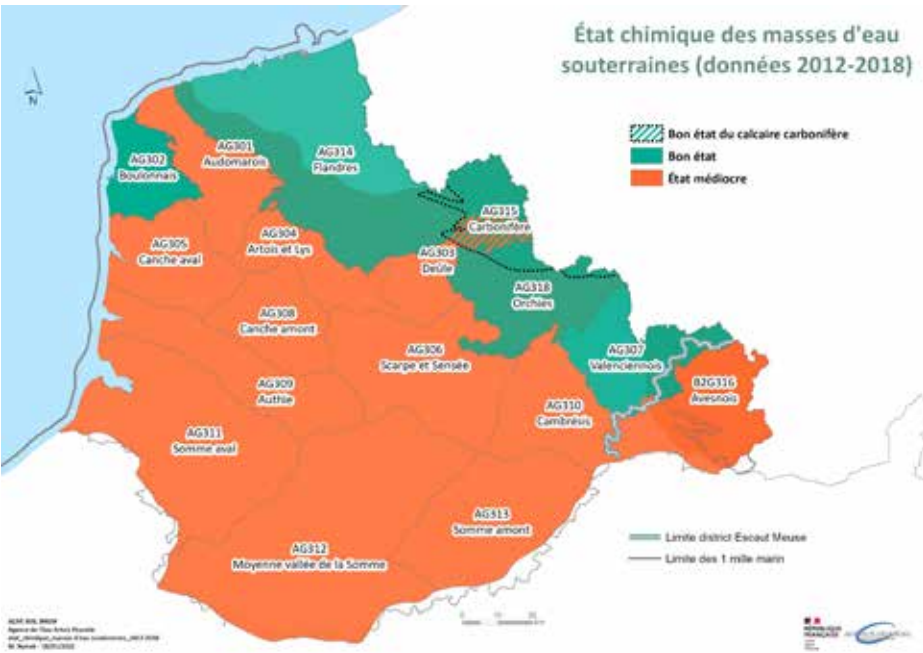
Sur la thématique des substances, une étude menée sur l'ensemble du bassin a permis d'évaluer la toxicité générale des cours d'eau à partir de gammars encagés exposés dans les cours d'eau. Un marché «Recherche et développement» avec l'Université de Reims compare l'utilisation de différents biomarqueurs sur 3 types d'espèces encagées (gammars, dreissènes et épinoches) afin d'améliorer le diagnostic sur les substances.

En termes d'expertise sur la qualité biologique des cours d'eau, l'étude sur l'analyse des déclassements sur les Hydro Eco Régions (HER) 9A, 9 et 10 par l'Indice Invertébrés Multi-métriques (I2M2) et les solutions à mettre en œuvre s'est poursuivie en 2021. Elle permettra d'alimenter le dire d'expert au cours du cycle 3 2022-2027 où l'I2M2 sera appliqué sur toutes les HER du bassin.

La surveillance de la qualité des eaux souterraines

Les eaux souterraines ont fait l'objet d'un suivi réglementaire avec près de 120 000 résultats d'analyse reçus au cours de l'année 2021, sur les 180 points de mesure que suit l'Agence. Le cahier des charges relatif à l'étude sur la détermination du fond géochimique, notamment sur les métalloïdes et le biseau salin, est en cours de finalisation.

La réflexion sur l'optimisation de nos réseaux de surveillance (Réseau de Contrôle de Surveillance et Réseau de Contrôle Opérationnel), engagée en 2020, ainsi que le nouveau marché ont fait émerger la nécessité de trouver une solution pour pérenniser nos réseaux de surveillance. En effet certains points, notamment des sources et des forages privés, deviennent inaccessibles suite à des travaux d'urbanisme ou des refus des propriétaires. Dans l'objectif de lever ce problème, l'Agence proposera, courant 2022, aux propriétaires et aux maîtres d'ouvrage un projet de convention garantissant un accès pérenne à ces points. Ce sujet a un impact sur la révision du programme de surveillance qui devra être adapté au cours du 3^{ème} cycle de gestion selon la faisabilité des prélèvements des points actuellement inaccessibles.



Chiffres

9 %

Taux de stations du réseau de contrôle de surveillance pour les eaux superficielles, en bon état ou en très bon état écologique.

40%

Taux de stations du réseau de contrôle de surveillance pour les eaux superficielles, en bon état ou en très bon état physico-chimique.

750 000

Résultats d'analyses eaux de surface bancarisés

120 000

Résultats d'analyses eaux souterraines bancarisés.

LES MOYENS ET LES RESULTATS



Entrée principale du siège de l'Agence de l'eau Artois-Picardie à Douai
Crédit photo AEAP

LE BILAN FINANCIER

Les recettes budgétaires

Recettes	Compte Financier 2021	Budget rectificatif n°1 pour 2021	Réalisation au 31/12/21
	En M€	En M€	En %
Redevances	142,00	140,24	101,25%
Ressources propres	2,73	2,57	106,23%
Autres financements publics	0,37	1,40	26,43%
Financement de l'Etat fléchés*	2,08	2,08	100,00%
TOTAL	147,18	146,29	100,61%

* "Dispositif France Relance"

A ces recettes budgétaires, s'ajoutent 31,93 M€ de recettes non budgétaires issues des remboursements d'avances accordées dans le cadre des programmes d'intervention, et des remboursements des prêts au personnel contractés jusqu'en 2010.

Les autorisations d'engagement

Consommation des autorisations d'engagement	Compte Financier 2021	Budget rectificatif n°1 pour 2021	Consommation du budget au 31/12/21
	En M€	En M€	En %
Personnel	11,20	11,60	96,55%
Fonctionnement	3,40	3,43	99,13%
Intervention	154,44	157,24	98,22%
Investissement	0,53	1,39	38,13%
TOTAL	169,57	173,66	97,64%

Les crédits de paiement

Crédits de paiement	Compte Financier 2021	Budget rectificatif n°1 pour 2021	Consommation du budget au 31/12/21
	En M€	En M€	En %
Personnel	11,20	11,60	96,55%
Fonctionnement	2,85	3,58	79,61%
Intervention	160,67	174,49	92,08%
Investissement	0,56	1,54	36,36%
TOTAL	175,28	191,21	91,67%

A ces dépenses budgétaires s'ajoutent 41,97 M€ de dépenses non budgétaires liées aux versements des avances accordées dans le cadre du programme d'intervention.



Vous souhaitez en savoir davantage sur le bilan financier de l'Agence ? Un rapport détaillé est disponible sur internet :
<http://www.eau-artois-picardie.fr/sites/default/files/delibs-20220308-ca.pdf>

Chiffres

+3,30 %

Evolution des dépenses de fonctionnement courant et de personnel entre le compte financier 2020 et le compte financier 2021.

-6,09 %

Taux d'évolution des restes à payer.

Cette variation est expliquée par le niveau élevé des décaissements de l'enveloppe intervention compte tenu de la mise en œuvre du plan de reprise de l'Agence de l'Eau en 2020 ainsi qu'à la réalisation d'une campagne de retraits d'engagement de participations financières soldées.

64,39 M€

Niveau de la trésorerie au 31/12/2021.

ANNEXE B

MISSION	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Gouvernance, planification et international	14,618	15,213	15,974	13,401			
- Fonctionnement institutionnel	4,400	4,112	4,187	3,217			
- DCE (SDAGE, PDM, pgme de surveillance, districts internationaux)	6,279	7,645	8,978	7,129			
- Elaboration et suivi des SAGE	2,489	2,293	2,099	2,012			
- Action internationale hors districts internationaux	1,450	1,163	0,710	1,043			
Connaissance (milieux, pressions)	11,086	8,952	8,534	9,649			
- Réseaux de mesure et gestion des données	8,011	6,262	5,685	5,820			
- Etudes générales, connaissance	3,075	2,690	2,849	3,829			
Mesures nationales et territoriales de gestion de l'eau	59,129	56,715	54,819	52,385			
- Pilotage des aides	8,150	7,640	6,802	6,827			
- Animation pour la réalisation des politiques de gestion de l'eau	14,298	13,113	14,271	14,054			
- Attribution des aides des politiques nationales et territoriales	36,681	35,962	33,746	31,504			
Redevances	10,335	10,350	10,138	9,338			
- Définition des référentiels et gestion du rôle	1,827	1,762	1,829	1,489			
- Instruction et recouvrement des redevances, contrôle et audit	8,508	8,588	8,309	7,849			
Pilotage de l'établissement et Fonctions support	49,986	49,195	46,208	40,063			
- Pilotage de l'établissement	5,821	5,028	4,345	4,628			
- Budget, suivi financier et exécution comptable	12,898	11,648	10,714	10,544			
- Affaires générales	11,041	12,586	12,101	11,446			
- Information, Communication, Documentation	8,473	9,450	7,817	7,280			
- Gestion des Ressources Humaines	5,837	5,411	5,508	6,165			
- Informatique et systèmes d'information	5,916	5,072	5,723	-			
Autres	7,446	7,675	7,767	14,754			
Activités effectuées pour le compte des autres agences de l'eau dans le cadre de la mutualisation	6,831	6,925	6,991	14,158			
Solde des mises à disposition	-	-	-	-			
Solde des Dispenses syndicales ou électives	0,615	0,750	0,776	0,596			
TOTAL	152,600	148,100	143,440	139,590			
PLAFOND AUTORISE EN ETPT	152,600	148,100	144,100	139,600			

LES RESSOURCES HUMAINES

Dans la continuité de l’année 2020, la gestion des ressources humaines a de nouveau été très marquée par l’impact de la crise sanitaire.

Les mesures nationales ont été déclinées au sein de l’Agence afin d’adapter l’activité au couvre-feu, puis au renforcement du télétravail. Le retour progressif en présentiel a pu être possible à compter de l’été 2021.

Malgré ce contexte perturbé, les projets RH suivants ont été menés :

Mise en œuvre de la seconde phase du schéma de réorganisation

Au 1^{er} janvier 2021, deux nouvelles directions (regroupant 30 agents à la Direction des finances et de la fiscalité écologique et 26 à la direction des affaires générales et institutionnelles) ont été créées, entraînant la modification d’une dizaine de fiches de postes.

Renouvellement des équipes

Le dispositif initié en 2020 relatif aux ruptures conventionnelles s’est poursuivi en 2021. Ces départs, couplés avec un schéma d’emploi moins contraint qu’initialement prévu, a permis le renouvellement des équipes. En 2021, l’Agence a accueilli 7 nouveaux agents sur poste permanent dont 1 directeur et 2 chefs de service.

Dans le cadre du plan France Relance, un recours à l’intérim a été décidé afin de soutenir les équipes qui traitent de ces dossiers.

Contribution au projet mutualisé CERF

Les 6 agences ont décidé d’adopter un outil commun pour gérer la formation, les entretiens annuels et le recrutement. Piloté par la DSIUN et l’Agence de l’eau Rhin-Meuse, l’Agence de l’eau Artois-Picardie a participé à ce projet en contribuant aux ateliers afin de choisir le prestataire et surtout de définir les spécificités du produit.

Prévention des risques psychosociaux

La cellule de crise a poursuivi son action pendant la crise sanitaire. Suite à l’audit interagence consacré à la DSIUN, un accompagnement local des agents a été réalisé par la cellule d’écoute. Un audit s’est également tenu sur la périmètre de l’Agence, dans le cadre du schéma de réorganisation.

Chiffres

1,32

Nombre moyen de jours de formation continue par agent ETP pour un objectif de 4 jours (impact COVID-19).

82 %

Pourcentage d’avancement du chantier de mutualisation redevances.

78 %

Pourcentage d’avancement du chantier de mutualisation juridique.

139,59

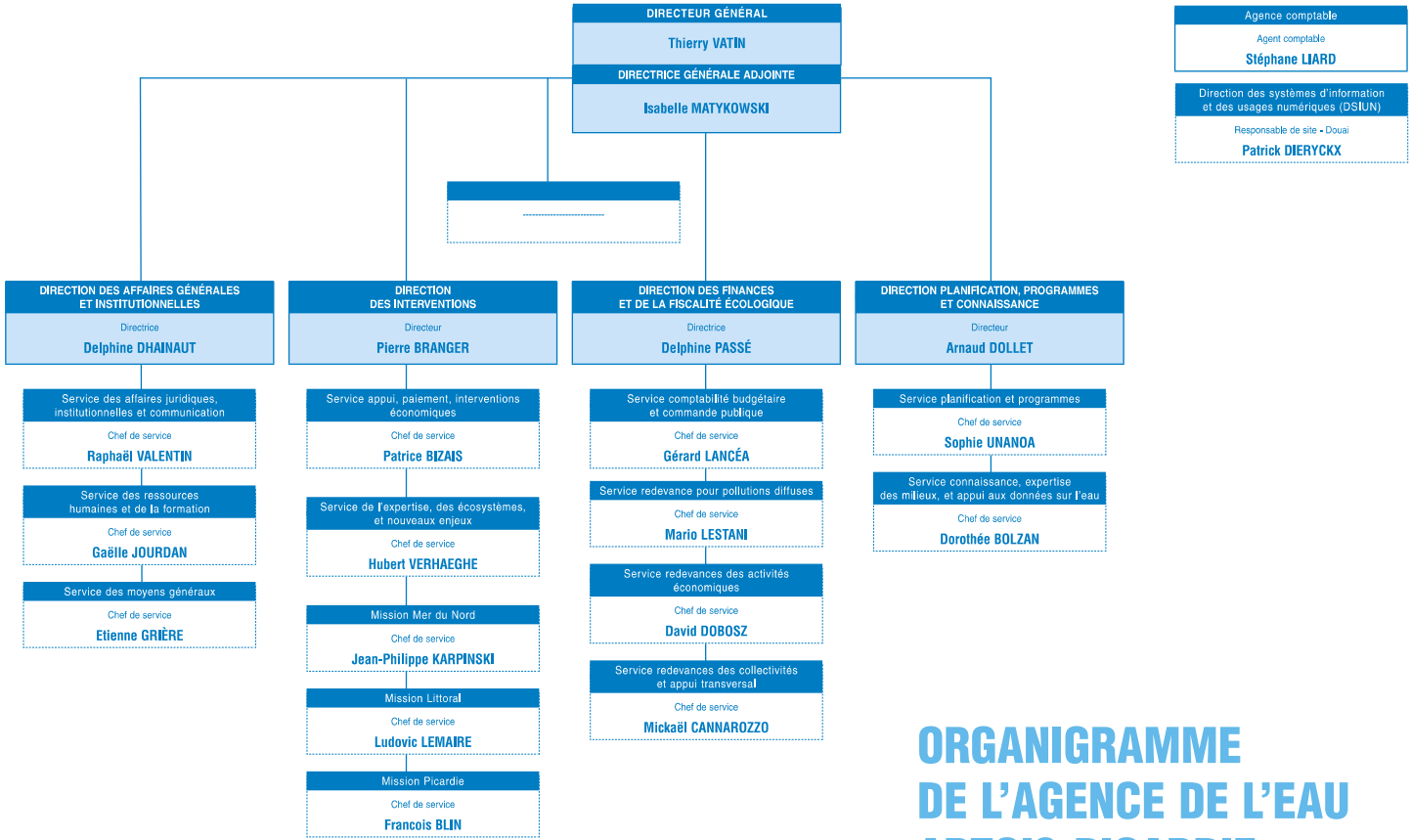
Plafond d’emplois en ETPT pour l’Agence de l’eau Artois-Picardie en 2021.

RESULTATS SYNTHETIQUES 2021 DES INDICATEURS DU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE

Intitulé de l'indicateur	Objectif 2021	Réalisation 2021		Intitulé de l'indicateur	Objectif 2021	Réalisation 2021	
Indicateur G-1.1 : Respecter les échéances d'élaboration du SDAGE 2022-2027 (Etat des lieux, consultation du public...) Adoption du SDAGE/PDM et du programme de surveillance fin 2021	OUI	OUI (Mais décalé de 3 mois cause COVID)	✔	Indicateur P-3.1d (Indicateur de bassin) : Nombre total de km d'ouvrages de lutte contre l'érosion financés par l'Agence	20 Km	9,547 Km	✖
Indicateur G-1.2 : Nombre de SAGE soumis pour avis aux comités de bassin en vue de leur mise en œuvre	1	0 (Le SAGE prévu en 2021, a été présenté dès 2020)	✔	Indicateur P-3.3 (indicateur expérimental -> Pas de cible) : Nombre d'expérimentations de dispositifs de récupération des macro déchets dans les systèmes de traitement d'eaux usées et d'eaux pluviales		0	
Indicateur C-1 : Tenue à jour des données environnementales fiables, à disposition du public Données 2019 mises en ligne avant le 31/12/2020	OUI	NON (Mise à disposition à 100% le 17/01/2022)	⚡	Indicateur P-4.1 (Indicateur de suivi -> Pas de cible) : Surfaces désimperméabilisées ou déracordées du réseau public d'assainissement		1 071 633 m²	
Indicateur C-2 (Indicateur de contexte -> Pas de cible) : Taux de stations du réseau de contrôle de surveillance pour les eaux superficielles, en bon état ou en très bon état écologique		9%		Indicateur P-4.2 : Nombre de stations de traitement des eaux usées aidées pour répondre aux objectifs environnementaux des SDAGE ou à des objectifs liés à des usages sensibles (baignade, conchyliculture, production d'eau potable)	8	2	✖
Indicateur C-3.1 (Indicateur de contexte -> Pas de cible) : Volumes annuels prélevés par usage (collectivités, industries hors EDF, agriculture)		892,1 Mm³		Indicateur P-4.3 : Quantité de substances prioritaires et dangereuses prioritaires issues des activités économiques industrielles et artisanales éliminées	500	0	✖
Indicateur P-0a : Pourcentage du programme consacré au changement climatique	29%	29,72%	✔	Indicateur P-5a (Indicateur de contexte -> Pas de cible) : Volume d'eau économisés et substitués (tous usages) au travers des projets aidés		0,795 Mm³	
Indicateur P-0b : Montants engagés sur des solutions fondées sur la nature	16,5 M€	15,431 M€ (+ 1,17 M€ France Relance soit 16,601 M€)	✔	Indicateur P-5b : Nombre de Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) accompagnés par l'Agence	2	0	✖
Indicateur P-1.1 : Nombre de captages dits "prioritaires" identifiés dans le SDAGE sur lesquels un financement est apporté par l'Agence de l'eau pour la mise en œuvre d'un plan d'actions	60	60	✔	Indicateur R-2 : Taux de redevances contrôlées (en montants) Taux de redevables contrôlés (en nombres)	5% 5%	7,13% 8,24%	✔
Indicateur P-1.2a : Montant engagé pour des aides en faveur de pratiques agricoles les plus favorables à l'environnement (PSE, Bio, MAEC)	5 M€	5,357 M€	✔	Indicateur F-1 : Nb de jours de formation continue par agent ETP	4	1,32	⚡
Indicateur P-1.2b : Nombre de groupes "30 000" prévus par le plan écophyto aidés par l'Agence	3	0 (Mais 7 groupes GIEE financés)	⚡	Indicateur F-2.1 : Pourcentage d'avancement des chantiers de mutualisation inter-agences dont l'Agence a le pilotage 1 - Redevances	80%	82%	✔
Indicateur P-2a (Indicateur de contexte -> Pas de cible) : Montants engagés sur le renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement auprès des collectivités situées au sein de zones de revitalisation rurale ou d'un zonage équivalent (Solidarité Urbain/Rural)		10,809 M€		Indicateur F-2.1 : Pourcentage d'avancement des chantiers de mutualisation inter-agences dont l'Agence a le pilotage 7 - Juridique	100%	78%	✖
Indicateur P-2b (Indicateur de contexte -> Pas de cible) : Nombre de contrats de progrès aidés par l'Agence		90		Indicateur F-2.2 : Taux d'utilisation de la procédure dématérialisée de déclaration des redevances (hors redevance pour pollutions diffuses)	92,70%	94,07%	✔
Indicateur P-3.1a : Km de linéaire de cours d'eau avec restauration des fonctionnalités hydro-morphologiques aidés par l'Agence	12 Km	169,046Km	✔	Indicateur F-3 : Pourcentage d'évolution du montant des dépenses de fonctionnement courant et de personnel	-0,82%	3,30%	⚡
Indicateur P-3.1b : Nb d'ouvrages en liste 2 aidés pour être rendus franchissables	25	24	⚡	Indicateur F-4 : Taux d'exécution des restes à payer		93,91%	
Indicateur P-3.1c : Superficie de zones humides ayant bénéficié d'une aide de l'Agence au titre de leur entretien, restauration et acquisition	4 810 Ha	10 239,8 Ha	✔	Indicateur F-5 : Mise en place d'une cartographie des risques (O/N) Mise en place d'un plan d'actions (O/N) Si oui, variation du taux de risques non maîtrisés	OUI OUI	OUI OUI	✔

Légende :
Cible atteinte ou dépassée : ✔ Résultats proches de la cible : ⚡ Cible non atteinte : ✖

ORGANIGRAMME



Agence comptable
Agent comptable
Stéphane LIARD
Direction des systèmes d'information et des usages numériques (DSIUN)
Responsable de site - Douai
Patrick DIERYCKX

ORGANIGRAMME
DE L'AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
AU 12 JUILLET 2021

L'AGENCE DE L'EAU Artois-Picardie

L'Agence de l'eau Artois-Picardie, établissement public administratif du Ministère de la Transition Ecologique, participe à la mise en œuvre des politiques nationales relatives à l'eau en contribuant à réduire les pollutions de l'eau de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Pour agir, l'Agence de l'eau perçoit auprès des usagers (consommateurs, acteurs économiques) des redevances qui sont utilisées pour apporter des aides financières aux personnes publiques ou privées qui réalisent des actions ou des projets d'intérêt commun ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau ou la préservation de la biodiversité.

Elle exerce sa compétence sur un bassin hydrographique d'environ 20 000 Km² comprenant l'intégralité des départements du Nord et du Pas de Calais, ainsi qu'une partie des départements de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise. Pour cela, l'Agence de l'eau Artois-Picardie s'appuie sur le travail d'environ 140 collaborateurs répartis sur 3 sites : Douai (le siège), Amiens et Boulogne sur mer, assurant ainsi une proximité avec l'ensemble de ses partenaires.



Siège de l'Agence de l'eau Artois-Picardie

200 rue Marceline DESBORDES – Centre Tertiaire de l'Arsenal – BP 80 818 Douai CEDEX
Tél : 03 27 99 90 00 – Fax : 03 27 99 90 15

Mission Mer du Nord

200 rue Marceline DESBORDES
Centre tertiaire de l'Arsenal
BP 80 818 – 59 508 Douai CEDEX

Mission Picardie

64 bis rue du Vivier – BP 41725
80 017 AMIENS CEDEX 1

Mission Littoral

Centre Directionnel
56 rue Ferdinand BUISSON
BP 217 – 62 203 Boulogne-sur-mer CEDEX

Retrouvez-nous sur

www.eau-artois-picardie.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

